



Assemblée générale

Distr. générale
16 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 16

Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

(Programme 13 du cadre stratégique pour la période 2010-2011)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Organes directeurs	9
B. Direction exécutive et gestion	13
C. Programme de travail	17
Sous-programme 1. État de droit	18
Sous-programme 2. Analyse des politiques	29
Sous-programme 3. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	35
D. Appui au programme	45
Annexe	
Produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011	52

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 6 (A/64/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 6 (A/63/6/Rev.1)*.



Vue d'ensemble

Tableau 16.1

Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	38 258 800 ^a
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	37 575 900
^a Aux taux de 2008-2009.	

Tableau 16.2

Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011	113	1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 26 P-4, 24 P-3, 11 P-2/1, 3 G(1°C), 29 G(AC)
Créations	2	1 P-5 et 1 P-3 pour le sous-programme 2
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009	111	1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 12 P-5, 26 P-4, 23 P-3, 11 P-2/1, 3 G(1°C), 29 G(AC)

- 16.1 Dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), l'Assemblée générale a fait du développement durable un but de l'Organisation. Or ce développement a plusieurs dimensions. Il exige que les ressources de notre planète soient partagées dans l'intérêt de la dignité humaine et gérées de telle sorte que les générations futures héritent d'un monde meilleur. Il importe également que chacun soit protégé des agissements néfastes et puisse vivre et assurer sa subsistance dans la dignité. Enfin, il faut raviver les valeurs communes afin de prévenir la criminalité. Cet aspect est au centre des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). L'UNODC a en effet pour mandat d'aider les États Membres à lutter contre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Toujours dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres ont décidé d'intensifier leur lutte contre la criminalité transnationale dans toutes ses dimensions, de redoubler d'efforts pour combattre, comme ils s'y étaient engagés, le phénomène mondial de la drogue et d'agir de concert contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.
- 16.2 La lutte contre le problème mondial de la drogue, la criminalité mondiale et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations est l'affaire de tous. Elle doit être menée dans un cadre multilatéral et suivant une démarche intégrée et équilibrée.
- 16.3 Dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), l'Assemblée générale a dit sans équivoque que la criminalité organisée et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations posaient de graves problèmes de sécurité. Ces deux phénomènes et celui de la drogue ont une incidence profonde sur le développement, la paix, la sécurité et l'état de droit. L'Office a donc pour objectif central d'apporter sécurité et justice à l'ensemble de l'humanité en protégeant des drogues, de la criminalité et du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

- 16.4 Depuis l'adoption du plan-programme biennal pour la période 2008-2009, le Conseil économique et social a, par ses résolutions 2007/12 et 2007/19, approuvé, sur la recommandation de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale respectivement, une stratégie quadriennale couvrant la période 2008-2011 pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Cette stratégie répondant aux besoins des nombreux partenaires de l'Office est le fruit de nombreuses consultations avec les États Membres, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs (E/CN.7/2007/14-E/CN.15/2007/5).
- 16.5 Bien que la stratégie de l'Office s'articule autour de trois thèmes (état de droit; analyse des politiques et des tendances; prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif), elle s'inscrit dans le droit fil du plan-programme biennal précédent, sa mise en œuvre étant centrée sur :
- a) Des services normatifs : faciliter l'application des instruments juridiques internationaux et leur transformation en normes mondiales, ainsi que la négociation de nouveaux instruments;
 - b) La recherche et l'analyse : mieux connaître et mieux comprendre les questions relatives aux drogues, à la criminalité et au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et recueillir davantage de données ponctuelles aux fins des décisions stratégiques et opérationnelles;
 - c) L'assistance technique : fournir des conseils d'experts aux États Membres pour préparer la signature et la ratification des instruments juridiques internationaux et faciliter leur application, fournir une assistance législative aux États Membres et favoriser le renforcement des capacités nationales, notamment dans le domaine des règles et normes multilatérales.
- 16.6 Ces services doivent s'inscrire dans le cadre des efforts déployés à une plus vaste échelle par l'ONU en faveur du développement, de la sécurité et des droits de l'homme, et y contribuer.
- 16.7 Dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres ont décidé que faire face aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité était une responsabilité commune et partagée à assumer dans un cadre multilatéral, en suivant une méthode intégrée et équilibrée. La stratégie couvrant la période 2008-2011 pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime définit un programme d'action, des orientations et un cadre de responsabilisation fondés sur ce principe, qui correspond à la position stratégique de l'Office à la croisée du développement, de la sécurité et des droits de l'homme. Quatre menaces liées au développement illustrent bien cette position stratégique : les drogues illicites, les trafics en tous de genres, la corruption et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.
- 16.8 Le développement est un facteur essentiel de réduction de la criminalité et de l'offre de stupéfiants dans le monde mais il va de pair avec l'état de droit, la sécurité et la justice. Un système de justice pénale équitable, accessible, responsable, efficace et crédible stimule le développement socioéconomique et humain à long terme, tout en assurant une protection contre les effets de la criminalité, des trafics, de la corruption et de l'instabilité. En favorisant l'utilisation licite des ressources, le développement et l'état de droit tendent à prévenir leur utilisation à des fins criminelles, telles que la traite des êtres humains, le trafic de drogues et d'armes à feu, et le trafic de migrants.
- 16.9 La corruption compromet le développement et l'état de droit. Elle peut même porter atteinte à la sécurité en favorisant toutes sortes de trafics et donc aussi les actes de terrorisme. Les stratégies de lutte contre la corruption reposent sur un ensemble de facteurs tels que l'attitude du public, l'existence de mesures préventives, l'efficacité des institutions de contrôle, le châtement des coupables et le recouvrement des avoirs volés.
- 16.10 Dans la mesure où il constitue une des menaces les plus graves contre la sécurité internationale, le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations a de nombreux effets préjudiciables sur le développement, la sécurité et la justice : il décourage l'investissement,

renforce le sentiment d'insécurité et fait souffrir de nombreux innocents. L'état de droit étant le fondement même de la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, il faut un dispositif législatif complet et conforme aux instruments universels de lutte contre le terrorisme, une grande fermeté en matière de justice pénale et une coopération internationale efficace.

- 16.11 Les orientations de l'Office reposent sur : a) les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant, la Convention des Nations Unies contre la corruption et les instruments universels de lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations; b) la Déclaration du Millénaire; c) les grandes résolutions des organes délibérants, notamment la résolution 46/152 de l'Assemblée générale portant création du programme pour la prévention du crime et la justice pénale, et les résolutions 45/179 et 46/185 C sur le programme de contrôle des drogues; d) la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue; e) le document intitulé « Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI^e siècle », adopté par le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (résolution 55/59 de l'Assemblée générale, annexe), les plans d'action connexes (résolution 56/261 de l'Assemblée générale, annexe) et la Déclaration de Bangkok intitulée « Synergies et réponses : alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale », adoptée par le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (résolution 60/177 de l'Assemblée générale, annexe); f) les recommandations issues du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale); et g) les résolutions 2007/12 et 2007/19 du Conseil économique et social.
- 16.12 Conformément à la stratégie adoptée, les trois volets du programme de travail de l'Office sont les suivants :
- a) *État de droit* : Promouvoir, à la demande des États Membres, des solutions efficaces aux problèmes de la criminalité, de la drogue et du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations en facilitant l'application des instruments juridiques internationaux pertinents et la mise en œuvre de systèmes de justice pénale efficaces, équitables et humains appliquant les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale;
 - b) *Analyse des politiques et des tendances* : Mieux connaître les tendances thématiques et transsectorielles et mieux utiliser les informations de police scientifique, de manière à formuler des politiques efficaces, mener des actions sur le terrain et évaluer l'impact des mesures en matière de lutte contre la drogue et la criminalité.
 - c) *Prévention, traitement et réinsertion* : Aider à restreindre les possibilités de mener des activités illicites et d'en tirer profit ainsi que les incitations, aider à réduire l'abus de drogues, les infections à VIH/sida (chez les usagers de drogues injectables, en milieu carcéral et parmi les victimes de la traite des êtres humains), les agissements criminels et les maltraitements, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants, et aider à diffuser des informations et des pratiques efficaces dans ces domaines; promouvoir des campagnes efficaces de prévention, de prise en charge et de réinsertion sociale des toxicomanes et des délinquants ainsi que l'assistance aux victimes de la criminalité; et encourager et renforcer la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité partagée dans le cadre du développement alternatif durable.
- 16.13 La mondialisation a des effets positifs sur le développement humain mais elle facilite aussi la criminalité transnationale. Le contrôle des drogues, les mesures dissuasives contre la criminalité et la prévention du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations sont

indispensables pour constituer des sociétés sûres, justes, saines et démocratiques, mieux à même de faire face aux menaces pesant sur leur sécurité. La lutte contre ces menaces ne pourra être globale et efficace que si elle est menée comme une responsabilité commune et partagée. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est une structure multilatérale qui aide à promouvoir la sécurité et la justice pour tous en protégeant l'humanité des drogues, de la criminalité et du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

- 16.14 L'Office s'emploie sans relâche à tenir compte des sexes dans les projets qu'il mène pour atteindre ses objectifs, notamment ceux ayant trait à la prévention, à la recherche de nouveaux moyens de subsistance et à la lutte contre la traite des êtres humains.
- 16.15 L'Office coopère avec d'autres départements, offices et bureaux du Secrétariat et organismes des Nations Unies, notamment le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), la Banque mondiale, le Bureau international du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Fonds international de développement agricole, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS); ainsi qu'avec des entités extérieures au système des Nations Unies, telle que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union africaine, l'Organisation des États américains, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), la Banque interaméricaine de développement, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, les membres des instituts affiliés au Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes. Cette collaboration prend diverses formes : établissement de rapports, participation à des réunions et à des séances d'information, appui technique et fonctionnel, mise en commun d'informations et d'expériences et programmation conjointe d'activités d'assistance technique.
- 16.16 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement ci-après au tableau 16.3 et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme. La réduction du nombre de publications en série s'explique principalement par la fin de l'examen décennal (1998-2008) de la suite donnée aux travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, le regroupement de différents répertoires et la mise en place d'outils informatiques de collecte et de diffusion d'informations.

Tableau 16.3

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2006-2007 (nombre effectif)</i>	<i>2008-2009 (nombre estimatif)</i>	<i>2010-2011 (nombre estimatif)</i>
Publications en série	192	215	183
Publications isolées	34	87	32
Total	226	302	215

- 16.17 Le montant total des ressources demandées au présent chapitre pour l'exercice 2010-2011 s'élève à 38 258 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 682 900 dollars (1,8 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2008-2009. Cette augmentation, qui ressort du tableau 16.5 ci-dessous, peut se résumer comme suit :

- a) L'augmentation de 477 500 dollars du montant inscrit à la rubrique « Organes directeurs » a trait au crédit ponctuel pour les travaux et réunions de préparation du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra en 2010;
 - b) La baisse de 73 100 dollars du montant demandé à la rubrique « Direction exécutive et administration » correspond à une diminution des dépenses prévues au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions et des services de consultants;
 - c) L'augmentation nette de 278 500 dollars des crédits demandés à la rubrique « Programme de travail » s'explique par :
 - i) Une augmentation nette de 69 700 dollars au titre du sous-programme 1, résultant d'une hausse de 223 300 dollars due à l'effet report de la création de deux postes (1 P-2 et 1 P-3) au cours de l'exercice 2008-2009, du non-renouvellement de 54 400 dollars de crédits ponctuels ouverts pour 2008-2009 et d'une diminution de 99 200 dollars du montant prévu pour les services de consultants et d'experts, les voyages et les services contractuels;
 - ii) Une augmentation nette de 214 100 dollars au titre du sous-programme 2, résultant d'une hausse de 345 200 dollars due à la création proposée de deux postes (1 poste P-5 de chef de la Section des statistiques et enquêtes, et 1 poste P-3 d'administrateur chargé du Système d'information géographique), et d'une diminution de 131 100 dollars du montant total prévu pour les services de consultants et d'experts, les voyages et les autres frais de fonctionnement;
 - iii) Une diminution de 5 300 dollars au titre du sous-programme 3, résultant de la diminution de 105 600 dollars des dépenses prévues pour le personnel temporaire autre que pour les réunions, les réunions de groupes d'experts et les voyages et de l'augmentation de 100 300 dollars des dépenses prévues pour les services de consultants qui fourniront un appui aux réunions des groupes d'experts et aideront à élaborer des publications.
- 16.18 Pendant l'exercice 2010-2011, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 462 882 900 dollars s'ajoutant à celles du budget ordinaire permettront de financer les activités organiques, normatives et opérationnelles, et en particulier les activités de coopération technique. La diminution prévue d'environ 4 130 000 dollars par rapport à l'exercice 2008-2009 reflète surtout la baisse attendue des fonds non réservés versés à l'Office et les difficultés que crée actuellement la crise financière mondiale. Les ressources extrabudgétaires représentent 92 % du montant total des ressources disponibles pour ce programme. Le montant estimatif des ressources extrabudgétaires couvre les besoins de base (tous financés au moyen de fonds non réservés) des fonctions d'évaluation indépendante, de sensibilisation, de planification stratégique et de liaison, de gouvernance, de sécurité humaine et de primauté du droit; des représentants de l'UNODC hors siège; et du fonctionnement du Système intégré de gestion de l'information programmatique et financière (ProFi), outil de gestion du projet de comptabilité et d'établissement des rapports. Les contributions versées à des fins déterminées, qui couvrent les trois domaines thématiques (état de droit; analyse des politiques et des tendances; prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif), représentent l'essentiel des ressources dont dispose l'UNODC. On trouvera dans le rapport sur l'exécution du budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.7/2009/11-E/CN.15/2009/11) des données actualisées sur les recettes et dépenses effectives par rapport aux crédits approuvés dans le budget consolidé et la justification de tout écart important, ainsi que des renseignements sur l'exécution du programme. Le rapport a été examiné en mars et avril 2009 par la Commission des stupéfiants et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2010-2011 sera présenté à ces deux organes à la reprise de leurs sessions à la fin de 2009.
- 16.19 Les ressources à signaler aux termes de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation au titre du présent chapitre s'élèvent à

2 929 000 dollars, provenant de fonds extrabudgétaires (voir « Direction exécutive et administration » et sous-programme 1). De plus, l'Office dispose pour les activités de suivi et d'évaluation d'environ 197 000 dollars provenant du budget ordinaire, ce qui correspond à 9,4 mois de travail d'administrateur et 9,1 mois de travail d'agent des services généraux. Ces ressources correspondent aux activités de contrôle interne de la qualité du travail.

- 16.20 La répartition en pourcentage des ressources demandées au titre du présent chapitre est indiquée au tableau 16.4. La répartition des montants correspondants et des postes nécessaires est résumée dans les tableaux 16.5 et 16.6.

Tableau 16.4

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs		
1. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	0,4	–
2. Commission des stupéfiants	0,8	–
3. Organe international de contrôle des stupéfiants	2,2	–
4. Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	1,8	–
Total partiel A	5,2	–
B. Direction exécutive et administration	1,8	0,7
C. Programme de travail		
1. État de droit	51,3	10,5
2. Analyse des politiques et des tendances	19,8	4,4
3. Prévention, traitement et réinsertion, et activités de substitution	18,9	79,7
Total partiel C	90,0	94,6
D. Appui au programme	3,0	4,7
Total	100,0	100,0

Tableau 16.5

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>2006-2007 (dépenses effectives)</i>	<i>2008-2009 (crédits ouverts)</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	<i>2010-2011 (montant estimatif)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
A. Organes directeurs	1 181,5	1 513,9	477,5	31,5	1 991,4	58,3	2 049,7
B. Direction exécutive et administration	677,0	747,3	(73,1)	(9,8)	674,2	12,9	687,1
C. Programme de travail	31 176,0	34 173,0	278,5	0,8	34 451,5	402,8	34 854,3
D. Appui au programme	1 026,5	1 141,7	–	–	1 141,7	(15,9)	1 125,8
Total (1)	34 061,0	37 575,9	682,9	1,8	38 258,8	458,1	38 716,9

2) *Fonds extrabudgétaires^a*

	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (montant estimatif)	Source de financement	2010-2011 (montant estimatif)
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
			ii) Des activités extrabudgétaires :	
	–	21 647,5	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	21 647,5
	4 455,2	8 575,4	Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	8 575,4
			b) Activités de fond :	
	39 661,7	23 033,3	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	19 876,7
	4 207,6	7 095,7	Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	6 123,1
			c) Projets opérationnels	
	150 271,2	268 793,9	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	268 793,9
	65 562,8	137 866,3	Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	137 866,3
	235,5	–	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux ^b	
Total (2)	264 394,0	467 012,1		462 882,9
Total [(1) + (2)]	298 455,0	504 588,0		501 599,8

^a Comprend toutes les ressources du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

^b Projets portant sur les stratégies globales de partenariat pour la prévention du VIH/sida et des IST chez les jeunes de la Fédération de Russie et sur la création en Inde d'activités locales d'éducation et de prévention en matière de la santé de la procréation destinées aux adolescents.

Tableau 16.6

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2008- 2009	2010- 2011	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires ^a		2008- 2009	2010- 2011
			2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	2	2	–	–	1	1	3	3
D-1	4	4	–	–	12	12	16	16
P-5	12	13	–	–	18	18	30	31
P-4/3	49	50	–	–	44	44	93	94

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires ^a			
	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011
P-2/1	11	11	–	–	2	2	13	13
Total partiel	79	81	–	–	77	77	156	158
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	3	3	–	–	6	6	9	9
Autres classes	29	29	–	–	77	77	106	106
Total partiel	32	32	–	–	83	83	115	115
Catégories diverses								
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	–	–	27	27	27	27
Agents locaux	–	–	–	–	71	71	71	71
Total partiel	–	–	–	–	98	98	98	98
Total	111	113	–	–	258	258	369	371

^a Comprend tous les postes temporaires correspondant à des fonctions continues, imputés sur le budget d'appui biennal ou sur le budget du programme de base, qui sont financés par le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, et les postes autres que ceux créés au titre de projets, financés par le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Sont exclus les postes temporaires créés à seule fin de faciliter l'exécution de projets de coopération technique. Ces postes, dont le nombre varie constamment, ne sont pas tous administrés par l'UNODC. En mars 2009, celui-ci en gérait 165.

A. Organes directeurs

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 991 400 dollars

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

- 16.21 Organe technique du Conseil économique et social composé de 40 États Membres, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, est le principal organe directeur de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Conformément à l'annexe à la résolution 46/152 de l'Assemblée générale, elle exerce les fonctions d'organe préparatoire des Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.
- 16.22 Par sa résolution 61/252, l'Assemblée générale a autorisé la Commission à approuver, sur la base des propositions du Directeur exécutif de l'UNODC et compte tenu des observations et recommandations du Comité administratif pour les questions administratives et budgétaires, le budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, y compris le budget des dépenses d'administration et d'appui au programme autres que celles qui sont imputées au budget ordinaire de l'Organisation, sans préjudice des pouvoirs reconnus à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale aux termes de cette convention, et à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption aux termes de cette convention.
- 16.23 La Commission tient chaque année à Vienne une session de huit jours ouvrables, durant laquelle elle crée des groupes de travail chargés d'examiner dans le détail certains points de l'ordre du jour.

De plus, par sa résolution 5/3, intitulée « Gestion stratégique par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale », elle a prié son bureau de se réunir entre les sessions, d'organiser des réunions d'information intersessions à l'intention des missions permanentes des États Membres pour préparer la session suivante et de lui soumettre un rapport sur ces travaux. Dans sa résolution 2003/31, le Conseil économique et social a en outre décidé qu'à compter de 2004, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devrait, à la fin de ses sessions, élire son bureau pour la session suivante et l'encourager à jouer un rôle actif dans la préparation des réunions ordinaires et des réunions intersessions de la Commission de façon à permettre à celle-ci de donner des orientations stratégiques continues et efficaces au programme de prévention du crime de l'UNODC. Enfin, conformément à la résolution 61/252 de l'Assemblée générale, la Commission reprendra sa session chaque année impaire afin d'approuver le budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Commission des stupéfiants

- 16.24 Commission technique du Conseil économique et social créée en 1946, la Commission des stupéfiants se compose de 53 membres. Principal organe directeur de l'Organisation pour le contrôle international des drogues, elle s'acquitte de mandats découlant des instruments internationaux relatifs au contrôle des drogues.
- 16.25 Le Commission tient chaque année une session ordinaire à Vienne et, les années impaires, une reprise de cette session, consacrée aux questions administratives et budgétaires. Dans sa résolution 1999/30, le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de l'an 2000, la Commission devrait, à la fin de chaque session, élire son bureau pour la session suivante et l'encourager à jouer un rôle actif dans les préparatifs des sessions ordinaires et des réunions intersessions de la Commission, pour que celle-ci puisse piloter de manière continue et efficace le programme de lutte contre la drogue de l'UNODC. Pour coordonner la coopération régionale en matière de répression des activités liées à la drogue, la Commission a créé des organes subsidiaires : la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, composée de 23 représentants, et les réunions régionales des directeurs des agences nationales de répression du trafic des stupéfiants pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe, et l'Amérique latine et les Caraïbes. Les organisations intergouvernementales régionales qui appuient la lutte antidrogue sont invitées à envoyer des observateurs aux réunions régionales.
- 16.26 Pendant l'exercice 2010-2011, la Commission devrait suivre et examiner la déclaration politique et les autres déclarations qu'elle est censée adopter lors du débat de haut niveau qui aura lieu en mars 2009 et veillera à leur application, conformément à ses résolutions 44/11, 50/12 et 51/4, pour assurer le suivi de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue.

Organe international de contrôle des stupéfiants

- 16.27 L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est un organe technique indépendant créé par la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants. Il est composé de 13 membres : 3 élus parmi les candidats proposés par l'Organisation mondiale de la Santé et 10 parmi les candidats proposés par les gouvernements. Il est chargé de veiller à ce que les gouvernements appliquent les instruments internationaux relatifs au contrôle des drogues et de leur apporter son concours à cette fin. Il entretient avec eux des contacts réguliers en tenant des consultations ou en effectuant des missions confidentielles dans les pays afin de promouvoir la réalisation des objectifs de ces instruments. La Convention de 1961 lui impose de tenir au moins deux sessions par an. À sa

soixante-neuvième session, en novembre 2000, il a décidé d'en tenir trois (décision 69/57). Lorsqu'il ne siège pas, ses fonctions sont assumées par son secrétariat.

- 16.28 Conformément à l'article 9 de la Convention de 1961, l'OICS s'efforce : a) de limiter la culture, la production, la fabrication et l'usage des stupéfiants aux montants requis à des fins médicales et scientifiques; b) de faire en sorte qu'il y soit satisfait; et c) d'empêcher la culture, la production, la fabrication, le trafic et l'usage illicites des stupéfiants. La Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes l'ont chargé en outre de contrôler les substances psychotropes et les précurseurs chimiques pouvant servir à la fabrication de drogues illicites. Ainsi, la Convention de 1988 le charge de déterminer quels produits chimiques doivent faire l'objet d'un contrôle international. Outre ces responsabilités découlant des intervenants internationaux, il doit s'acquitter de tâches confiées par le Conseil économique et social, ainsi que par l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire de 1988, consacrée au problème mondial de la drogue.
- 16.29 L'OICS examine continuellement le fonctionnement du régime international de contrôle des drogues, constate les lacunes de l'application des trois grandes conventions pertinentes par les gouvernements et formule des recommandations à l'intention des organisations internationales et régionales et des organismes nationaux intéressés afin qu'ils prennent de nouvelles mesures. Ces recommandations, qui ont pour but d'aider les gouvernements à s'acquitter pleinement de leurs obligations conventionnelles et de renforcer le régime international de contrôle des drogues, figurent dans le rapport annuel de l'OICS et sont donc communiquées chaque année à tous les gouvernements. L'OICS produit en outre trois publications techniques annuelles.

Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

- 16.30 Par ses résolutions 55/25 (annexes I et II) et 55/255 (annexe I), l'Assemblée générale a adopté la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les trois protocoles s'y rapportant. La Convention est entrée en vigueur le 29 septembre 2003, le Protocole contre le trafic illicite de migrants en janvier 2004, le Protocole relatif aux armes à feu en juillet 2005 et le Protocole relatif à la traite en décembre 2003.
- 16.31 Par son article 32, la Convention a institué une Conférence des Parties pour améliorer la capacité des États parties de combattre la criminalité transnationale organisée et pour promouvoir et examiner l'application de la Convention et des protocoles s'y rattachant. Par sa résolution 55/25, l'Assemblée a demandé au Secrétaire général de confier à l'UNODC le soin d'assurer le secrétariat de la Conférence.
- 16.32 Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, la Conférence des Parties a tenu quatre sessions : deux lors de l'exercice 2004-2005, la troisième lors de l'exercice 2006-2007 et la quatrième lors de l'exercice 2008-2009.
- 16.33 Selon l'article 1 de chacun des trois protocoles, la Conférence doit accomplir les mêmes fonctions pour chacun d'eux. À sa troisième session, elle a adopté des décisions sur divers aspects de l'application de la Convention et des trois protocoles, allant de l'examen de leur application à la création d'un groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'extradition, l'entraide judiciaire et la coopération internationale en matière de confiscation et d'un groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique. Chaque groupe de travail conseille la Conférence sur des aspects précis de la Convention et formule des recommandations sur son application. À sa quatrième session, la Conférence a poursuivi l'examen de divers aspects des progrès réalisés dans l'application de la Convention et des protocoles s'y rapportant. Outre les deux groupes de travail susmentionnés, la quatrième Conférence a créé un groupe de travail d'experts gouvernementaux chargés de la conseiller sur l'application du Protocole relatif à la traite.

Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

- 16.34 La Convention des Nations Unies contre la corruption est entrée en vigueur le 14 décembre 2005. La Conférence des États parties à la Convention a tenu sa première session en décembre 2006 et sa deuxième session en janvier 2008. La troisième aura lieu en novembre 2009.
- 16.35 La Conférence des États parties à la Convention contre la corruption exige du Secrétariat un appui analytique et technique encore plus important que la Conférence des parties à la Convention contre la criminalité transnationale organisée.
- 16.36 Depuis l'adoption de la Convention contre la corruption, le rythme des ratifications a été de 30 % plus rapide que pour la Convention contre la criminalité transnationale organisée. Au 30 octobre 2008, la Convention contre la corruption comptait 126 parties. La ratification s'est accélérée encore plus après l'entrée en vigueur, les États souhaitant participer à la Conférence en tant que parties à part entière et pas seulement en qualité d'observateurs.
- 16.37 La Conférence avait déjà pris d'importantes décisions lors de ses deux premières sessions en établissant trois groupes de travail intergouvernementaux sur des questions clés liées à l'examen de l'application de la Convention, au recouvrement des avoirs et à l'assistance technique, auxquels il a fallu fournir régulièrement des services de secrétariat et des services techniques pendant et entre les sessions. ce qui a nécessité des services de secrétariat et des services techniques renouvelés lors des sessions et entre les sessions. Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour appuyer les activités de la Conférence et de ses groupes de travail en élaborant des listes d'autoévaluation et des directives portant sur des aspects précis de la Convention touchant à la prévention, à la pénalisation, à la coopération internationale et au recouvrement des avoirs, puis en procédant à l'évaluation et à l'analyse comparative des autoévaluations reçues des États parties.
- 16.38 La Convention contre la corruption comporte de nombreux aspects entièrement nouveaux du droit international, tel que le recouvrement des avoirs. La Conférence et son groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement des avoirs a demandé au Secrétariat entre autres pratiques et règles de référence dans ce domaine, notamment en analysant les différents modèles de confiscation des avoirs, en recensant les dispositions de droit interne et en créant un réseau d'organismes nationaux chargés du recouvrement des avoirs.
- 16.39 Le rythme des ratifications de la Convention contre la corruption étant plus rapide que prévu, le nombre des demandes de services consultatifs juridiques en vue de l'intégration des dispositions de la Convention dans le droit interne a augmenté d'autant. Quarante nouvelles missions d'évaluation et de consultation juridique sont prévues au cours de l'exercice biennal 2010-2011.
- 16.40 Faisant fond sur les importantes décisions politiques prises lors de ses deux premières sessions, la Conférence devrait décider à sa troisième session, prévue à la fin de 2009, de créer un mécanisme qui l'aidera à examiner l'application de la Convention. On peut donc raisonnablement supposer que d'importantes nouvelles tâches seront confiées au secrétariat au cours de l'exercice biennal 2010-2011.

Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

- 16.41 Les Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiennent tous les cinq ans, permettent : a) de procéder à des échanges de vues entre États, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et experts représentant diverses professions et disciplines; b) d'échanger des données d'expérience en matière de recherche, de droit et d'élaboration des politiques; c) de déterminer les tendances et questions nouvelles qui se font jour en matière de prévention du crime et de justice pénale; d) de formuler des avis et des observations sur

certaines questions à la demande de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale; et e) de proposer à la Commission des questions à inscrire au programme de travail.

- 16.42 Dans sa résolution 62/173, l'Assemblée générale a fait siennes les conclusions et recommandations du Groupe intergouvernemental d'experts sur les enseignements tirés des congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale. Par sa résolution 63/193, elle a décidé que le douzième Congrès se tiendrait à Salvador (Brésil), du 12 au 19 avril 2010, et que des consultations préliminaires se tiendraient le 11 avril 2010. Elle a décidé également que le débat de haut niveau du douzième Congrès aurait lieu pendant les deux derniers jours du Congrès et que le thème principal en serait : « Des stratégies globales pour faire face aux défis mondiaux : les systèmes de prévention du crime et de justice pénale et leur évolution dans un monde en mutation », et approuvé l'ordre du jour provisoire du Congrès. La Division des traités sera chargée de l'organisation et du service des quatre réunions préparatoires régionales qui se tiendront en 2009 et du douzième Congrès.
- 16.43 Dans le cadre d'un programme pluriannuel, à sa première session suivant le douzième Congrès la Commission transmettra à l'Assemblée générale les conclusions et recommandations du Congrès, entamera des consultations sur les préparatifs du prochain congrès et examinera toute autre mesure de suivi qu'il y a lieu de prendre. En 2011, à la deuxième session suivant le Congrès, la Commission, à l'issue de consultations entre États Membres, choisira le thème et établira la liste des points et questions de fond devant figurer à l'ordre du jour des séminaires, et qu'elle adoptera à sa troisième session suivant le Congrès. Des contributions régionales seront sollicitées par la suite.

Tableau 16.7

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	1 513,9	1 991,4	–	–
Total	1 513,9	1 991,4	–	–

- 16.44 Le montant de 1 991 400 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes, en augmentation de 477 500 dollars, servira à financer les frais de voyage engagés par les membres des deux commissions, des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour assister à leurs réunions. Il permettra aussi aux membres de l'Organe de contrôle de mener des enquêtes au niveau local, comme le prévoit l'article 14 de la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants, modifiée par le Protocole de 1972. L'augmentation du crédit demandé est due principalement aux activités ponctuelles liées à la préparation et au service du douzième Congrès et aux voyages effectués par les représentants des pays les moins avancés pour y assister.

B. Direction exécutive et gestion

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 674 200 dollars

- 16.45 Le Directeur exécutif est chargé de coordonner et diriger toutes les activités des Nations Unies en matière de contrôle des drogues et de prévention du crime de façon à assurer la cohérence des

mesures prises dans le cadre du Programme, et de veiller à ce que ces activités soient coordonnées, complémentaires et sans redondances à l'échelle du système des Nations Unies. À ce titre, il participe aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Il s'acquitte au nom du Secrétaire général des responsabilités que lui imposent les instruments internationaux et les résolutions des organismes des Nations Unies concernant le contrôle des drogues et la prévention du crime sur le plan international. Ces responsabilités s'ajoutent à celles qui lui incombent en sa qualité de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne. Le Bureau du Directeur exécutif est intégré à celui du Directeur général de l'Office et financé par des ressources prélevées sur le budget ordinaire au titre du chapitre 1.C (Politique, direction et coordination d'ensemble).

- 16.46 Le Bureau du Directeur exécutif a pour attributions principales : a) d'aider le Directeur exécutif à gérer l'UNODC; b) de faciliter la coopération interservices pour l'exécution des plans de travail et les questions administratives; c) de faire appliquer sans retard les décisions et de coordonner la participation de toutes les unités administratives aux activités de l'UNODC.
- 16.47 Le Bureau du Directeur exécutif comprend également le Groupe de l'évaluation indépendante administré par la Division de la gestion de l'UNODC, suivant les orientations données par le Directeur exécutif, et qui planifie et coordonne les activités d'évaluation de l'UNODC.

Tableau 16.8

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer la pleine application des directives des organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'ONU en ce qui concerne la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Gestion efficace du programme de travail	<p>a) Fourniture des produits et des services dans les délais prévus</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Pourcentage du programme de travail de l'Office exécuté dans les délais prévus)</p> <p>2006-2007 : 100 % 2008-2009 (estimation) : 98 % 2010-2011 (objectif) : 98 %</p>
b) Recrutement et affectation du personnel dans les délais prescrits	<p>b) Réduction du nombre moyen de jours pendant lesquels un poste d'administrateur demeure vacant</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2006-2007 : 134 jours 2008-2009 (estimation) : 129 jours 2010-2011 (objectif) : 120 jours</p>
c) Amélioration de la représentation géographique et de la parité des sexes au sein du personnel	<p>c) i) Augmentation du pourcentage de candidats recrutés provenant d'États Membres non représentés ou sous-représentés à des postes soumis à la répartition géographique</p>

Mesure des résultats

2006-2007 : 5 %
2008-2009 (estimation) : 6 %
2010-2011 (objectif) : 20 %

ii) Réalisation ou maintien de la parité des sexes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur

Mesure des résultats

a. Pourcentage de femmes engagées pour un an ou plus des postes d'administrateur, de directeur ou d'expert (L1-L7)

2006-2007 : 45 %
2008-2009 (estimation) : 50 %
2010-2011 (objectif) : 50 %

b. Augmentation de la représentation des femmes nommées pour un an ou plus à des postes d'administrateur, de directeur ou d'expert (L1-L7) si celle-ci est inférieure à 50 % (en pourcentage par rapport au taux de base)

2006-2007 : 0 %
2008-2009 (estimation) : 2 %
2010-2011 (objectif) : 2 %

d) Recensement des questions nouvelles à porter à l'attention des États Membres

d) Stabilisation du nombre d'interventions des États Membres concernant des questions portées à leur attention

Mesure des résultats

(Nombre de réunions au cours desquelles des questions ont été portées à l'attention des États Membres)

2006-2007 : 25
2008-2009 (estimation) : 25
2010-2011 (objectif) : 25

Facteurs externes

16.48 L'Office devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) il n'y a pas de retard dans le recrutement du personnel; b) les partenaires fournissent les produits dans les délais prévus; et c) des fonds extrabudgétaires sont disponibles en quantité suffisante pour mener le programme de coopération technique.

16.49 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

- a) Gestion efficace de l'UNODC;
- b) Exécution des mandats de l'UNODC;

- c) Apports et contributions techniques, notamment conseils et analyses politiques à l'intention du Secrétaire général, concernant le contrôle des drogues, la prévention du crime, la lutte contre la corruption et la prévention du terrorisme, sous la forme de dossiers d'information, de déclarations et d'éléments de discussion;
- d) Sensibilisation des États Membres et de la société civile aux questions de contrôle des drogues, de prévention du crime, de lutte contre la corruption et prévention du terrorisme, au moyen d'exposés, de conférences, de diffusion d'informations et de mobilisation de l'opinion publique, et représentation du Secrétaire général à des manifestations et réunions internationales, le cas échéant;
- e) Contrôle régulier des divisions de l'Office, visant à assurer qu'elles établissent et soumettent la documentation aux organes directeurs dans les délais prescrits;
- f) Appui des efforts multilatéraux dans les domaines du contrôle des drogues, de la prévention du crime, de la lutte contre la corruption et de la prévention du terrorisme, et coopération avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile, notamment au niveau régional;
- g) Préparation et organisation des activités des organes directeurs tels que la Commission des stupéfiants et la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale; préparation, organisation et service des réunions telles que la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux protocoles s'y rapportant, à la Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et le Congrès sur la prévention du crime et la justice pénale.

Tableau 16.9

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	531,4	531,4	1	1
Autres objets de dépense	215,9	142,8	–	–
Total partiel	747,3	674,2	1	1
Fonds extrabudgétaires	3 467,9	3 075,8	8	8
Total	4 215,2	3 750,0	9	9

- 16.50 Le montant de 674 200 dollars servirait à financer le poste du Directeur exécutif (secrétaire général adjoint) (531 400 dollars) et d'autres objets de dépense (142 800 dollars) permettant à l'Office de s'acquitter de ses fonctions. La diminution de 73 100 dollars des objets de dépense autres que les postes est due à une réduction des ressources prévues au titre du financement du personnel temporaire autre que pour les réunions et des services des consultants.
- 16.51 Le Bureau du directeur exécutif est intégré à celui du directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne. Leur financement relève directement de la partie C du chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble), tandis que leur appui administratif relève de la partie F du chapitre 28 (Office des Nations Unies à Vienne), du budget ordinaire.

16.52 Les fonds extrabudgétaires d'un montant total de 3 075 800 dollars serviront à financer certains postes du Bureau du Directeur exécutif et du Groupe de l'évaluation indépendante et d'autres objets de dépense afférents.

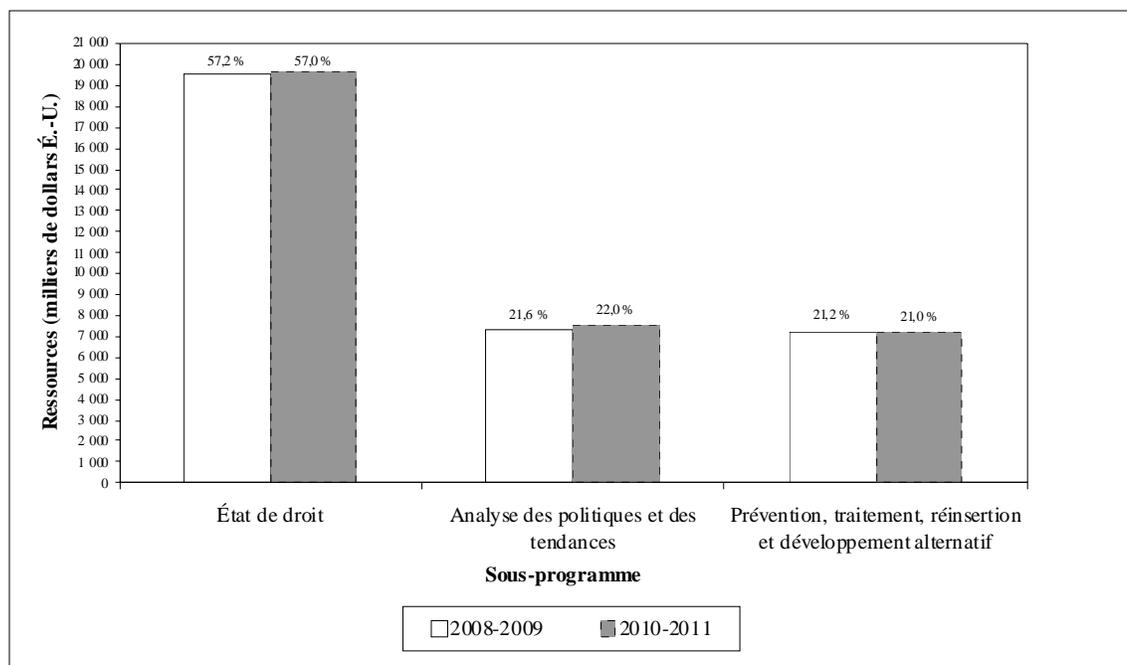
C. Programme de travail

Tableau 16.10

Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
1. État de droit	19 558,4	19 628,1	65	65
2. Analyse des politiques et des tendances	7 374,5	7 588,6	23	25
3. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	7 240,1	7 234,8	22	22
Total partiel	34 173,0	34 451,5	110	112
Fonds extrabudgétaires	441 198,0	437 899,0	201	201
Total	475 371,0	472 350,5	311	313

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



**Sous-programme 1
État de droit**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 19 628 100 dollars

- 16.53 Le sous-programme relève de la Division des traités. Il sera exécuté conformément à la stratégie détaillée au sous-programme 1 du programme 13 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 16.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir des réponses efficaces aux problèmes de la criminalité, de la drogue et du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations en facilitant l'élaboration des politiques et l'application des instruments juridiques internationaux pertinents et promouvoir l'efficacité, l'équité et l'humanité des systèmes de justice pénale grâce à l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration des capacités nationales aux fins de la ratification des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant, de la Convention des Nations Unies contre la corruption et des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et aux fins de l'adoption d'une législation nationale conforme à ces instruments

a) i) Augmentation du nombre d'États Membres ayant ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant en mettant à profit l'assistance offerte par l'UNODC

Mesure des résultats

2006-2007 : 40 États Membres supplémentaires
2008-2009 (estimation) : 40 États Membres supplémentaires
2010-2011 (objectif) : 40 États Membres supplémentaires

ii) Augmentation du nombre d'États Membres ayant ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption en mettant à profit l'assistance offerte par l'UNODC

Mesure des résultats

2006-2007 : 40 États Membres
2008-2009 (estimation) : 80 États Membres
2010-2011 (objectif) : 120 États Membres

iii) Accroissement du nombre total de ratifications de conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations (depuis 2003) effectuées par des États ayant reçu de l'UNODC une assistance technique en matière de lutte contre le terrorisme

Mesure des résultats

2006-2007 : 395 ratifications

2008-2009 (estimation) : 470 ratifications

2010-2011 (objectif) : 510 ratifications

iv) Augmentation du nombre d'États Membres ayant transposé dans leur droit interne les dispositions des instruments juridiques relatifs aux drogues, à la criminalité et au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations en mettant à profit l'assistance offerte par l'UNODC

Mesure des résultats

a. Nombre de nouveaux textes nationaux adoptés transposant les instruments juridiques relatifs aux drogues

2006-2007: 100

2008-2009 (estimation) : 80

2010-2011 (objectif) : 70

b. Nombre de nouveaux textes nationaux transposant les instruments juridiques relatifs à la criminalité transnationale organisée

2006-2007: 10

2008-2009 (estimation) : 15

2010-2011 (objectif) : 17

c. Nombre de nouveaux textes nationaux adoptés transposant les instruments juridiques relatifs à la lutte contre la corruption

2006-2007: 10

2008-2009 (estimation) : 15

2010-2011 (objectif) : 20

d. Nombre de nouveaux textes nationaux adoptés transposant les instruments juridiques relatifs à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

2006-2007: 18

2008-2009 (estimation) : 25

2010-2011 (objectif) : 30

b) Amélioration des capacités des systèmes nationaux de justice pénale aux fins de l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, de la Convention des Nations Unies contre la

b) i) Augmentation du nombre d'institutions de la justice pénale ayant bénéficié de conseils juridiques et d'autres formes d'appui technique pour l'application des conventions relatives aux drogues et à la criminalité

criminalité transnationale organisée et des protocoles s’y rapportant, de la Convention des Nations Unies contre la corruption et des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et notamment des dispositions concernant la coopération internationale en matière pénale

Mesure des résultats

2006-2007: 10
2008-2009 (estimation) : 15
2010-2011 (objectif) : 15

ii) Augmentation du nombre de professionnels de la justice pénale ayant reçu une formation ou des instructions de l’UNODC sur l’application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s’y rapportant, de la Convention des Nations Unies contre la corruption et des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et notamment des dispositions concernant la coopération internationale en matière pénale

Mesure des résultats

2006-2007 : 2 800
2008-2009 (estimation) : 3 000
2010-2011 (objectif) : 3 500

iii) Augmentation du nombre d’États Membres où l’UNODC a dispensé une formation sur la coopération internationale en matière pénale

Mesure des résultats

2006-2007 : 10
2008-2009 (estimation) : 10
2010-2011 (objectif) : 20

iv) Augmentation du nombre d’États Membres dans lesquels les professionnels de la justice pénale ont reçu une formation ou des instructions spéciales sur la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme, la criminalité, le trafic de stupéfiants, la corruption et la traite des êtres humains

Mesure des résultats

2006-2007 : 80
2008-2009 (estimation) : 82
2010-2011 (objectif) : 85

v) Augmentation du nombre d’outils juridiques et de bonnes pratiques de l’UNODC utilisés par les États Membres pour appliquer les conventions relatives à la criminalité

Mesure des résultats

2006-2007 : 3
2008-2009 (estimation) : 5
2010-2011 (objectif) : 7

c) Renforcement de la capacité des États Membres, en particulier des États sortant d'un conflit ou en transition, d'adopter et de mettre en place des systèmes nationaux de justice pénale accessibles et responsables, conformément aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

d) Amélioration de la qualité des services d'aide à la prise de décisions et à la définition d'orientations fournis à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux protocoles s'y rapportant et à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et des activités menées pour donner suite aux travaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

c) Augmentation du nombre d'États, en particulier d'États sortant d'un conflit ou en transition, bénéficiant de conseils juridiques pour la mise en place de systèmes de justice pénale

Mesure des résultats

2006-2007 : 8

2008-2009 (estimation) : 10

2010-2011 (objectif) : 15

d) i) Augmentation du nombre de membres des bureaux élargis de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux protocoles s'y rapportant et de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption se déclarant pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat

Mesure des résultats

a. Commission des stupéfiants

2006-2007 : 9 membres sur 12

2008-2009 (estimation) : 9 membres sur 12

2010-2011 (objectif) : 10 membres sur 12

b. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

2006-2007 : 9 membres sur 12

2008-2009 (estimation) : 9 membres sur 12

2010-2011 (objectif) : 10 membres sur 12

c. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux protocoles s'y rapportant

2006-2007 : 10 membres sur 17

2008-2009 (estimation) : 12 membres sur 17

2010-2011 (objectif) : 14 membres sur 17

d. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

2006-2007 : 7 membres sur 12

2008-2009 (estimation) : 8 membres sur 12

2010-2011 (objectif) : 9 membres sur 12

ii) Augmentation du nombre de membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants se déclarant pleinement satisfaits de

la qualité et de la rapidité des services fonctionnels fournis à l'Organe par le Secrétariat

Mesure des résultats

2006-2007 : 9 membres sur 13

2008-2009 (estimation) : 9 membres sur 13

2010-2011 (objectif) : 11 membres sur 13

Facteurs externes

16.54 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les États Membres sont prêts à adhérer aux traités et conventions des Nations Unies (les traités relatifs au contrôle des drogues, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant, la Convention des Nations Unies contre la corruption et les 12 conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme) et à réformer leur système de justice pénale;
- b) Les États Membres sont en mesure de respecter les dispositions des traités et conventions concernant les drogues, la criminalité, la corruption et la prévention du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, d'appliquer les règles et normes des Nations Unies en la matière et de s'acquitter de leurs obligations en matière d'établissement de rapports, notamment de communiquer les données qu'ils sont tenus de fournir conformément aux instruments applicables;
- c) Les États Membres sont disposés à renforcer leur coopération dans le domaine judiciaire, en particulier pour les questions d'extradition ou d'entraide judiciaire, notamment pour les procédures liées au blanchiment d'argent et aux confiscations;
- d) Les gouvernements sont disposés à collaborer entre eux;
- e) Le montant des fonds extrabudgétaires n'est pas trop en deçà de celui prévu et les services des spécialistes nécessaires à l'apport d'une assistance sont obtenus en temps voulu.

Produits

16.55 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire)
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Troisième Commission (12); Deuxième Commission, pour les questions relatives à la corruption (2); Sixième Commission, pour les questions relatives au terrorisme (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contributions au rapport annuel sur les mesures de lutte contre le terrorisme international (2); contribution au rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste des Nations Unies (1); rapports sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue (2); rapports annuels sur l'action préventive et la lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et sur leur restitution aux pays d'origine (2); rapports annuels sur les activités de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (2); rapports sur les travaux de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la

- corruption (2); rapports sur des questions précises relatives à l'assistance technique en matière de lutte contre le terrorisme (2); rapport sur le renforcement de la coopération internationale et de l'assistance technique en matière de prévention du terrorisme et de lutte contre le terrorisme (1); rapports annuels sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et notamment de ses capacités de coopération technique (2); rapports annuels sur les travaux de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2);
- ii) Conseil économique et social :
- a. Services fonctionnels pour les réunions du Conseil économique et social (12);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels de la Commission des stupéfiants (2); rapports annuels de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (2); rapports annuels sur les travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale(2);
- iii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions de la Commission (32); réunions tenues en parallèle par le Comité plénier (24); réunions intersessions du Bureau de la Commission (12); réunions intersessions organisées par la Commission à l'intention des missions permanentes (10); séances plénières de la reprise de la session de la Commission (4);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur les instruments de collecte d'informations se rapportant à certaines règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (2); rapports annuels sur les activités des instituts membres du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (2); rapports annuels sur l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (2); rapports annuels sur le renforcement de la coopération internationale et de l'assistance technique en matière de prévention du terrorisme et de lutte contre le terrorisme (2);
- iv) Commission des stupéfiants :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Comité plénier (16); séances plénières (32); séances plénières et sessions des groupes de travail des organes subsidiaires de la Commission (90); séances plénières de la reprise de la session de la Commission (4); réunions intersessions du Bureau de la Commission (12); réunions intersessions organisées par la Commission à l'intention des missions permanentes (10);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels du Directeur exécutif sur les activités de l'UNODC (2); rapports annuels sur les réunions des cinq organes subsidiaires de la Commission (2); rapports annuels sur les modifications du champ d'application du contrôle des substances (2);
- v) Organe international de contrôle des stupéfiants :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions de l'Organe de contrôle et de son Comité permanent des évaluations (120);
- b. Documentation à l'usage des organes délibérants : rapports et documentation concernant le fonctionnement du contrôle international exercé sur

l'approvisionnement licite en stupéfiants et substances psychotropes, y compris le système des évaluations pour les stupéfiants et pour les substances psychotropes (8); rapports sur la surveillance des précurseurs (4), sur les faits nouveaux intervenus entre les sessions (4) et sur les missions et études spéciales de l'Organe de contrôle (20); rapports techniques sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs et suppléments, notamment évaluations pour les stupéfiants, ainsi que tout autre rapport que l'Organe de contrôle pourra décider de publier (6); rapports sur les articles 14, 19 et 22 des Conventions de 1961, 1971 et 1988 (4); rapports d'évaluation du respect global des traités par les gouvernements (4); rapports d'évaluation des mesures de suivi adoptées par les gouvernements à l'issue des missions de l'Organe de contrôle (4); rapports et alertes sur les activités menées dans le cadre du projet Cohésion et du projet Prism (8);

- vi) Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux protocoles s'y rapportant :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Conférence des parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (16 séances plénières et 4 séances tenues en parallèle, dont des réunions du Groupe de travail sur la coopération internationale et du Groupe de travail sur l'assistance technique) (20); réunions du Groupe de travail sur la traite des êtres humains (12); réunions du Groupe de travail chargé d'examiner l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (5);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les travaux de la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (1); documents de base pour la cinquième session (25); rapports établis à l'intention de la Conférence des Parties, sur certaines questions liées à l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des trois protocoles s'y rapportant (4); rapport sur les activités du Groupe de travail sur la traite des êtres humains (1); rapport sur les activités du Groupe de travail sur la coopération internationale (1); rapport sur les activités du Groupe de travail sur l'assistance technique (1); rapport sur les activités du Groupe de travail chargé d'examiner l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (1); rapport sur les activités du Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants (1); documents de base destinés aux groupes de travail (24);
- vii) Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (16); réunions de l'organe subsidiaire chargé du mécanisme d'examen (40); réunions du Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs (20); réunions du Groupe de travail sur l'assistance technique (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport de la quatrième session de la Conférence des États parties (1) et documents de base s'y rapportant (18); rapports sur les réunions de l'organe subsidiaire chargé du mécanisme d'examen (4) et documents de base s'y rapportant (36); rapports sur les réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs (2) et documents de base s'y rapportant (12); rapports sur les réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'assistance technique (2) et documents de base s'y rapportant (12);

viii) Autres services :

- a. Services fonctionnels à des organisations intergouvernementales et à d'autres organisations régionales ou internationales chargées du contrôle des drogues, telles que l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), le Conseil de l'Europe (Groupe Pompidou), l'Organisation des États américains ou l'Office européen de police (Europol) (6); services fonctionnels au comité directeur du projet Cohésion et à l'équipe du projet Prism, deux projets internationaux de traçage des produits chimiques utilisés pour la fabrication de drogues illicites (10);
- b. Groupes spéciaux d'experts : réunion d'un groupe spécial d'experts chargé d'élaborer des dispositions législatives types en vue de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (1); réunion d'un groupe spécial d'experts sur les nouvelles questions juridiques liées au respect de l'état de droit et des garanties fondamentales dans l'action de la justice pénale contre le terrorisme (1); réunion d'un groupe spécial d'experts chargé des pratiques optimales en matière de réforme de la justice pénale, conformément aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (1); réunion d'un groupe spécial d'experts chargé d'améliorer et de renforcer l'accès à la justice dans le système de justice pénale (1); réunion d'un groupe spécial d'experts chargé de préparer une réunion mondiale des autorités centrales sur la coopération judiciaire internationale (1); réunions de groupes régionaux d'experts sur des questions techniques d'intérêt régional concernant l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des trois protocoles s'y rapportant (3); ateliers sur les infractions liées à l'identité (3); ateliers sur certains aspects du recouvrement d'avoirs (3); réunions de groupes spéciaux d'experts chargés de conseiller l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur l'application des articles 12, 13 et 22 de la Convention de 1988 en ce qui concerne le contrôle des précurseurs (1); réunions de groupes spéciaux d'experts chargés d'aider l'Organe de contrôle à étudier les questions liées à l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues (2); réunion d'un groupe intergouvernemental d'experts chargé d'étudier les instruments de collecte de renseignements concernant le contrôle des drogues (1); réunion d'un groupe intergouvernemental d'experts chargé de faire des propositions à la cinquante-troisième session de la Commission des stupéfiants sur des mécanismes de suivi des résultats de l'examen décennal des buts et objectifs arrêtés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux drogues;

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

- i) Publications en série : publications établies à la demande de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (2); textes législatifs et réglementaires adoptés par des États parties aux conventions relatives au contrôle des drogues et à la criminalité organisée afin d'appliquer ces conventions (120); *Fabrication de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs* (1); *Stupéfiants : Évaluations des besoins du monde et statistiques* (2); mise à jour trimestrielle de l'évaluation des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites aux tableaux II, III et IV (8); rapports de l'Organe de contrôle sur la mise en œuvre de l'article 12 de la Convention de 1988 (2); suppléments à la publication *Stupéfiants : Évaluations des besoins du monde et statistiques* et deux éditions préliminaires de l'évaluations des besoins du monde (10); rapports établis par l'Organe de contrôle conformément à l'article 15 de la Convention de 1961 et à l'article 18 de la Convention de 1971 (2); annuaires des autorités nationales compétentes aux fins des instruments internationaux sur le contrôle des drogues et la criminalité organisée (2);

annuaires des fabricants de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs placés sous contrôle international (2); statistiques sur les substances psychotropes (évaluation des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites au tableau II et des besoins en autorisations d'importation de substances inscrites aux tableaux III et IV) (2); impression de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant (1); impression en un seul volume des conventions internationales relatives au contrôle des drogues (Convention unique de 1961, Convention de 1971 et Convention de 1988) (1);

- ii) Publications isolées : brochures sur les directives concernant la présentation de témoignages par liaison vidéo (1); loi type relative à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (1); loi type sur les migrants (1); règlement et procédures types pour la coopération juridique internationale (1); brochures « Assistance pour la lutte contre le terrorisme » (2), brochures sur la lutte contre le trafic d'armes à feu (1) et sur les activités de la Section de la criminalité organisée et de la justice pénale de l'UNODC (1); publications sur certains aspects du recouvrement d'avoirs (3); analyses régionales sur certaines questions ayant trait à la législation antiterroriste et au renforcement des capacités des systèmes de justice pénale en matière d'application de cette législation (2); publications techniques sur certains thèmes tels que l'aviation civile et le terrorisme, ou la coopération internationale en matière pénale (1); publications techniques sur certains thèmes tels que le terrorisme nucléaire, le terrorisme maritime ou le financement du terrorisme (1);
- iii) Communiqués de presse et conférences de presse : liaison avec les centres d'information des Nations Unies, participation à des conférences de presse, réponses aux demandes des médias et contribution aux discours et interventions des membres de l'Organe de contrôle aux réunions internationales, notamment celles de la Commission des stupéfiants et du Conseil économique et social; large diffusion des conclusions et des rapports de l'Organe de contrôle auprès des décideurs et du grand public;
- iv) Supports techniques :
 - a. Mise à jour annuelle de la liste des stupéfiants sous contrôle international (« liste jaune »);
 - b. Mise à jour annuelle de la liste des substances psychotropes sous contrôle international (« liste verte »);
 - c. Mise à jour annuelle de la liste des substances fréquemment utilisées pour la fabrication illicite des stupéfiants et substances psychotropes placés sous contrôle international (« liste rouge »);
 - d. Mise à jour annuelle du matériel didactique sur le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et de leurs précurseurs;
 - e. Mise à jour semestrielle du tableau indiquant les besoins des pays en autorisations d'importation de substances psychotropes inscrites aux tableaux III et IV de la Convention de 1971;
 - f. Mise à jour annuelle du formulaire D utilisé par les gouvernements pour communiquer les données visées à l'article 12 de la Convention de 1988 et dans les résolutions pertinentes du Conseil économique et social;
 - g. Mise à jour annuelle des formulaires A, B et C utilisés par les gouvernements pour communiquer à l'Organe de contrôle les statistiques et les évaluations exigées par la Convention de 1961;

- h. Mise à jour annuelle des formulaires P, A/P et B/P utilisés par les gouvernements pour communiquer les données exigées par la Convention de 1971 et les résolutions pertinentes du Conseil économique et social;
 - i. Quatre mises à jour du dossier d'information portant sur le contrôle des précurseurs et des produits chimiques fréquemment utilisés pour la fabrication illicite des stupéfiants et des substances psychotropes;
 - j. Mise à jour de deux listes limitées de produits chimiques fréquemment utilisés pour la fabrication illicite de stupéfiants et faisant l'objet d'une surveillance internationale spéciale;
 - k. Constitution et gestion de bases de données sur les législations nationales concernant le contrôle des drogues et la criminalité;
 - l. Enrichissement et mise à jour régulière de la base de données sur les lois antiterroristes, par l'ajout de documents de base pertinents;
 - m. Gestion et développement de deux bases de données globales sur les activités licites relatives aux stupéfiants, aux substances psychotropes et à leurs précurseurs;
 - n. Création et gestion d'un site Web sécurisé où les autorités chargées de la coopération judiciaire prévue par les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à la criminalité pourront consulter des renseignements sur leurs partenaires;
 - o. Enrichissement des cours de formation en ligne sur les aspects juridiques de la lutte contre le terrorisme et spécialisation de ces cours dans plusieurs thèmes, tels que le terrorisme maritime, le terrorisme nucléaire, l'aviation civile et le terrorisme et le droit humanitaire; élaboration et gestion d'une base de données offrant une assistance en ligne en matière d'extradition et d'entraide judiciaire;
- v) Promotion des instruments juridiques :
- a. Envoi d'environ 35 notes verbales constituant des notifications au titre des traités relatifs au contrôle des drogues;
 - b. Services consultatifs, juridiques et autres, concernant la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et la répression du terrorisme international
 - c. Formulation, à l'intention des gouvernements, de l'Organe de contrôle et de la Commission, de propositions de mesures supplémentaires ou de substitution aux fins du respect des traités;
 - d. Fourniture aux États d'informations et de conseils juridiques sur l'adhésion aux conventions et leur pleine application;
 - e. Promotion de la ratification et de l'application des instruments internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme;
 - f. Production et analyse de données permettant d'établir et de tenir à jour une liste des produits chimiques non inscrits aux tableaux, mais devant faire l'objet d'une surveillance internationale spéciale visant à empêcher leur utilisation par des trafiquants;
 - g. Production et analyse de données sur la fabrication licite, le commerce et les modes d'utilisation des précurseurs, visant à faciliter la détection des transactions suspectes et à créer et gérer une base de données;

- h. Production et analyse de données sur des indicateurs pertinents, visant à aider les gouvernements à mieux évaluer leurs besoins en stupéfiants;
 - i. Étude et analyse de données visant à révéler les nouvelles tendances de l'offre et de la demande licites de stupéfiants et de substances psychotropes tels que les stimulants de type amphétaminique et à effectuer des analyses comparatives;
 - j. Études sur les possibilités d'approvisionnement en stupéfiants et en substances psychotropes à des fins médicales;
- vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : coordination et participation aux réunions des organisations internationales, régionales et sous-régionales impliquées dans la lutte contre le terrorisme; coordination et liaison interinstitutions pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, et notamment participation aux réunions de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme et à des réunions avec les entités qui en sont membres; participation au mécanisme de prise de décisions et aux réunions interinstitutions du Pacte mondial participation à des réunions sur le renforcement de la coopération judiciaire avec le Secrétariat du Commonwealth, l'Organisation maritime internationale, Eurojust, le Réseau judiciaire européen, le Conseil de l'Europe et la Cour pénale internationale
- vii) Contribution à des produits communs : coordination et liaison interinstitutions par le biais d'une participation aux réunions de coordination des institutions spécialisées des Nations Unies, de la Banque mondiale et du réseau des instituts spécialisés dans la prévention du crime et la justice pénale; partenariat avec des établissements universitaires aux fins de promouvoir la formation de juristes spécialistes des questions liées à la lutte contre le terrorisme;
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : services consultatifs à la demande sur la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention du terrorisme et en vue du renforcement des capacités des systèmes nationaux de justice pénale; services consultatifs aux États concernant l'adhésion à la Convention des Nations Unies contre la corruption, aux conventions sur le contrôle des drogues, à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux trois protocoles s'y rapportant et l'application de ces instruments; services consultatifs aux États concernant la lutte contre la traite des êtres humains, la criminalité organisée et la corruption ainsi que la réforme de la justice pénale, notamment de la justice pour mineurs et du système pénitentiaire; conseils et services juridiques concernant les protocoles d'accord, les contrats et les arrangements pratiques avec les partenaires de l'UNODC à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies;
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : ateliers nationaux, sous-régionaux et interrégionaux sur des questions techniques en rapport avec la lutte contre le terrorisme; organisation au niveau international d'activités de formation, d'ateliers et de consultations sur la coopération internationale en matière pénale et participation à ces activités; cours de formation sur la Convention des Nations Unies contre la corruption; cours de formation et ateliers sur le terrorisme international, sur l'application des conventions sur les drogues, la criminalité et la corruption et sur la législation et les mécanismes nationaux en la matière;
 - iii) Projets opérationnels : intensification des activités menées dans le cadre du projet mondial de renforcement du régime juridique de lutte contre le terrorisme visant à développer des compétences spécialisées, renforcer les capacités institutionnelles et former les professionnels de la justice pénale; conseils et cours de formation juridiques

sur le terrain, concernant l'application des conventions relatives au contrôle des drogues (projet mondial); projets nationaux, régionaux et internationaux visant à favoriser la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Tableau 16.12

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	16 795,0	17 018,3	65	65
Autres objets de dépense	2 763,4	2 609,8	–	–
Total partiel	19,558,4	19,628,1	65	65
Fonds extrabudgétaires	48 685,8	48 455,8	–	–
Total	68 244,2	68 083,9	65	65

- 16.56 Le montant de 19 628 100 dollars, en augmentation nette de 69 700 dollars, permettra de financer 65 postes (44 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 21 postes d'agent des services généraux) (17 018 300 dollars) ainsi que d'autres objets de dépense (2 609 800 dollars) : personnel temporaire et heures supplémentaires, consultants et experts, frais de voyage du personnel et services contractuels. L'augmentation nette de 223 300 dollars prévue au titre des postes traduit l'effet-report de la création d'un poste P-2 et d'un poste P-3, au cours de l'exercice biennal 2008-2009. La diminution nette de 153 600 dollars prévue pour les autres objets de dépense s'explique par la baisse des crédits demandés pour les services de consultants et d'experts, les frais de voyage et les services contractuels, laquelle résulte de la réduction du nombre de réunions et des travaux d'imprimerie confiés à l'extérieur, l'Office ayant notamment décidé de recourir aux nouvelles technologies pour la publication et la diffusion des supports d'information.
- 16.57 Des ressources extrabudgétaires d'un montant de 48 455 800 dollars permettront de financer les conseils juridiques et les autres activités de coopération technique destinées à appuyer la ratification et l'application des conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, de la Convention des Nations Unies contre la corruption et des instruments internationaux de lutte contre le terrorisme. Elles serviront aussi à assurer la diffusion des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.

Sous-programme 2
Analyse des politiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 588 600 dollars

- 16.58 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 2 incombe à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques. Ce sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie définie au sous-programme 2 du programme 13 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 16.13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Acquérir une meilleure connaissance des tendances thématiques et transsectorielles aux fins de la formulation d'une politique efficace, de l'apport d'une réponse opérationnelle et de l'évaluation de l'impact des mesures prises, afin d'appuyer davantage la prévention et la réduction des problèmes liés aux drogues illicites, à la criminalité et au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

a) Meilleure connaissance, par les États Membres et la communauté internationale, des tendances, notamment nouvelles, en matière de drogues et de certains aspects de la criminalité

a) i) Volume accru des données consultées par les États Membres dans la base de données centrale sur les drogues et la criminalité

Mesure des résultats

(Nombre d'éléments de données sur les drogues et la criminalité dans l'entrepôt de données)

2006-2007 : 154 000

2008-2009 (estimation) : 175 000

2010-2011 (objectif) : 200 000

ii) Nombre accru de publications téléchargées du site Web

Mesure des résultats

2006-2007 : 1 million de téléchargements

2008-2009 (estimation) : 1,5 million de téléchargements

2010-2011 (objectif) : 2 millions de téléchargements

iii) Nombre accru de références scientifiques aux documents de recherche publiés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)

Mesure des résultats

(Nombre de références aux documents de recherche publiés par l'UNODC dans Lexis Nexis)

2006-2007 : 1 000

2008-2009 (estimation) : 1 200

2010-2011 (objectif) : 2 000

Mesure des résultats

(Nombre de liens menant au site Web de l'UNODC)

2006-2007 : 28 000
2008-2009 (estimation) : 30 000
2010-2011 (objectif) : 40 000

b) Renforcement des moyens scientifiques et criminalistiques des États Membres afin de leur permettre de remplir les normes internationalement acceptées, notamment par l'utilisation accrue des informations scientifiques et des données de laboratoire pour les activités de coopération interinstitutions et à l'appui de la formulation d'actions stratégiques et de politiques et de la prise de décisions

b) i) Pourcentage accru d'institutions recevant l'assistance de l'UNODC qui font état de moyens scientifiques et criminalistiques renforcés

Mesure des résultats

2006-2007 : 78 %
2008-2009 (estimation) : 80 %
2010-2011 (objectif) : 82 %

ii) Nombre accru de laboratoires participant activement à l'action concertée menée à l'échelon international

Mesure des résultats

2006-2007 : 55
2008-2009 (estimation) : 65
2010-2011 (objectif) : 85

iii) Nombre accru de laboratoires recevant l'assistance de l'UNODC qui indiquent participer aux activités interinstitutions menées avec les autorités compétentes (forces de l'ordre, organes de contrôle, appareil judiciaire, services de santé) ou aux analyses de tendances, et utiliser des données médico-légales à ces fins

Mesure des résultats

(Sur 10 réponses au questionnaire de l'UNODC relatif aux effets des activités de coopération technique dans le domaine de la police technique et scientifique, nombre de laboratoires indiquant qu'ils participent à ces activités)

2006-2007 : 6,6
2008-2009 (estimation) : 7
2010-2011 (objectif) : 7,5

c) Meilleure connaissance par le public des questions liées aux drogues, à la criminalité et au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi que des instruments juridiques, règles et normes de

c) i) Nombre accru de stations de radio et de télévision qui diffusent des informations fournies par l'UNODC sur les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale

Mesure des résultats

(Stations de radio et de télévision diffusant des communiqués d'intérêt général, des bulletins d'information, des reportages et des entretiens produits par l'UNODC sur les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations)

2006-2007 : 135

2008-2009 (estimation) : 145

2010-2011 (objectif) : 150

ii) Questions trouvant un écho en dehors de l'ONU, comme en atteste le nombre d'articles de presse publiés sur les travaux de l'UNODC

Mesure des résultats

(Articles de presse publiés qui portent sur les activités de l'UNODC)

2006-2007 : Non connu

2008-2009 (estimation) : 6 000

2010-2011 (objectif) : 6 500

Facteurs externes

16.59 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Qu'il n'y ait pas d'insuffisance trop marquée des ressources extrabudgétaires;
- b) Qu'il y ait suffisamment de statistiques sur les drogues et la criminalité au niveau national et qu'elles soient communiquées par les États Membres;
- c) Que les pouvoirs publics jugent hautement prioritaire la création ou le renforcement d'équipements d'appui médico-légal, qu'ils apprécient la valeur de l'appui scientifique et des éléments de preuve médico-légaux pour le système judiciaire et qu'ils intègrent les laboratoires d'analyse des drogues au dispositif national de lutte contre les drogues;
- d) Que les laboratoires d'analyse nationaux coopèrent entre eux et avec les autorités compétentes (répression, santé) dans les pays, entre pays et avec l'UNODC;
- e) Que les stations ou les chaînes de radio et de télévision acceptent de diffuser gratuitement les communiqués d'intérêt général de l'UNODC.

Produits

16.60 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Commission des stupéfiants : documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel sur la situation mondiale en matière d'abus des drogues, établi sur la

base des réponses au questionnaire annuel et des renseignements complémentaires fournis par les gouvernements (2);

- ii) Groupes spéciaux d'experts : réunions annuelles du Comité permanent international pour les études de médecine légale (2); réunion d'experts sur l'analyse de la menace et du risque (1); réunion d'experts sur les statistiques relatives aux drogues et à la criminalité (1); réunion d'experts sur l'analyse des précurseurs et analyse scientifique au service du contrôle des drogues et de la prévention du crime (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications en série : rapports semestriels sur les saisies (4); *Bulletin des stupéfiants* (publication annuelle) (2); *Forum sur le crime et la société* (publication annuelle) (2); manuels et directives sur les démarches adoptées en matière de procédures et sur les méthodes recommandées pour l'identification et l'analyse des substances réglementées, et procédures et bonnes pratiques de laboratoire (3); catalogue en ligne de vidéos de sensibilisation (1); annuaire en ligne mis à jour des organisations non gouvernementales participant à la lutte contre les drogues et à la prévention de la criminalité (1); réimpression et révision des manuels et directives sur les méthodes d'identification et d'analyse des drogues placées sous contrôle et d'analyse scientifique (2); Dictionnaire multilingue révisé/Additif couvrant les substances ajoutées aux listes (1); publications techniques sur la situation en matière de criminalité et le fonctionnement de la justice dans le monde (2); *Lettre d'information de l'UNODC* (trimestrielle) (8); *Rapport mondial sur les drogues* (2);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochures, émissions de sensibilisation (télévision et radio), entretiens et autres supports de promotion (10);
 - iii) Manifestations spéciales : mise au point d'initiatives permettant de mobiliser de nouvelles ressources et de collecter des fonds et établissement de partenariats stratégiques avec des donateurs, des institutions financières internationales et des fondations privées ou d'entreprise (1); célébration de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues et de la Journée internationale de la lutte contre la corruption (4); conférences ou manifestations ouvertes au public portant sur des questions importantes dans le domaine du contrôle des drogues, auxquelles participent des parlementaires, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales, notamment des réunions de suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale et/ou concernant l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de la Convention des Nations Unies contre la corruption (2); remise du Prix des Nations Unies pour la société civile de Vienne (2);
 - iv) Documents techniques : conception, mise à jour et amélioration du site Web de l'UNODC; mise en place de dispositifs nationaux de surveillance, et publication d'enquêtes sur les cultures illicites; lancement d'un programme d'assurance de la qualité et présentation des rapports sur ce sujet; fourniture d'un millier d'échantillons de référence aux laboratoires nationaux d'analyse des drogues; fourniture d'environ 400 trousseaux d'épreuve rapide des drogues et des précurseurs aux autorités nationales compétentes; études et notes d'information sur l'analyse de la menace et du risque que représentent les drogues et la criminalité; notes scientifiques et techniques sur certains aspects de la criminalité (traite des êtres humains, trafic de migrants et corruption, entre autres); modules de formation à l'analyse des drogues et des précurseurs et appui scientifique à la lutte contre les drogues et la criminalité; gestion et amélioration de la

base de données du système international d'évaluation de l'abus des drogues utilisée pour la réalisation d'études sur l'abus des drogues et la réduction de la demande, à l'usage des gouvernements, des instituts de recherche, d'autres organismes internationaux et du grand public;

- v) Ressources audiovisuelles : publication de cassettes vidéo de sensibilisation; gestion et enrichissement de la collection de photographies, de diapositives et de films et cassettes vidéo de la bibliothèque de prêt; photographies sur les thèmes des drogues, de la criminalité et du terrorisme;
 - vi) Services fonctionnels fournis aux réunions interorganisations : coordination et liaison interorganisations assurées grâce à la participation aux réunions du Comité de haut niveau sur les programmes et aux réunions interorganisations au sein du système des Nations Unies;
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : conseils d'expert aux États Membres sur les études relatives à la criminalité et aux drogues et sur d'autres systèmes de collecte de données relatives à la toxicomanie, à la surveillance des cultures illicites et aux enquêtes sur les victimes de la criminalité, entre autres; appui scientifique de haute qualité, informations et avis à des gouvernements, des organisations et des institutions internationales et nationales sur une large gamme de questions scientifiques et techniques;
 - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : ateliers régionaux et infrarégionaux, ou réunions régionales et infrarégionales, à l'intention des chefs de laboratoires d'analyse des drogues, des responsables des organes de répression et des appareils judiciaires, visant à encourager la collaboration entre les services de laboratoire et les organismes de lutte contre les drogues; stages de formation et voyages d'étude à l'intention de spécialistes de la police technique et scientifique;
 - iii) Projets sur le terrain : projets nationaux et régionaux relatifs au renforcement ou à la création de laboratoires d'analyse des drogues.

Tableau 16.14

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	6 503,7	6 848,9	23	25
Autres objets de dépense	870,8	739,7	–	–
Total partiel	7 374,5	7 588,6	23	25
Fonds extrabudgétaires	21 793,0	20 546,2	35	35
Total	29 167,5	28 134,8	58	60

16.61 Le montant prévu (7 588 600 dollars) correspond à 25 postes (19 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 6 agents des services généraux) (6 848 900 dollars) et à d'autres objets de dépense (739 700 dollars), dont les dépenses au titre du personnel temporaire, des consultants et

des experts, des frais de voyage du personnel, des services d'entretien et des fournitures pour le matériel de laboratoire. L'augmentation des dépenses pour les postes (345 200 dollars) tient compte du projet de créer deux nouveaux postes : un poste P-5 (chef de la Section des statistiques et des enquêtes) et un poste P-3 (spécialiste du Système d'information géographique).

- 16.62 Le Chef de la Section des statistiques et des enquêtes dirigera l'équipe chargée des statistiques relatives aux drogues et à la criminalité et supervisera la mise au point et la maintenance des banques de données statistiques et des entrepôts de données de l'UNODC, l'élaboration d'indicateurs et de normes statistiques et la collecte d'informations relatives aux drogues et à la criminalité, la compilation et le traitement des statistiques communiquées par les gouvernements, la préparation des séries de données et des estimations destinées au *Rapport mondial sur les drogues* et aux rapports des gouvernements sur les tendances en matière de drogues et de criminalité.
- 16.63 La création d'un poste de spécialiste du Système d'information géographique contribuera à améliorer l'analyse des tendances tous azimuts et le développement de la cartographie des itinéraires et les flux de la contrebande liée à la criminalité organisée, qui supposent une utilisation accrue du matériel cartographique et de l'analyse géospatiale. La création de ce nouveau poste permettrait à l'Office d'améliorer l'efficacité de son programme de surveillance et d'analyse des tendances, qui est un élément central de la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011.
- 16.64 La diminution du montant demandé au titre des autres objets de dépense (131 100 dollars) est l'effet net de la baisse des dépenses liées aux services de consultants et d'experts, aux frais de voyage du personnel, aux services contractuels et aux fournitures et accessoires, principalement en raison de mesures telles que l'utilisation des nouvelles technologies pour la publication et la diffusion des documents d'information.
- 16.65 Le sous-programme est également doté de 35 postes (14 postes d'administrateur et 21 postes d'agent des services généraux) financés au moyen de fonds extrabudgétaires. Ces ressources permettent de compléter et d'étendre les activités de base financées à l'aide du budget ordinaire : recherche et analyse, appui scientifique, participation aux réunions interorganismes, organisation de manifestations spéciales visant à mobiliser les décideurs et les organisations de la société civile, collecte de fonds auprès des gouvernements et du secteur privé, production et diffusion de documentation d'information et de sensibilisation du public aux problèmes que posent l'abus des drogues, le trafic de drogues, la criminalité organisée et la corruption, et aux mesures destinées à lutter contre ces graves problèmes.

Sous-programme 3

Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 234 800 dollars

- 16.66 C'est à la Division des opérations qu'incombe la responsabilité opérationnelle du sous-programme. Celui-ci sera exécuté conformément à la stratégie énoncée au titre du sous-programme 3 du programme 13 du cadre stratégique pour l'exercice 2010-2011.

Tableau 16.15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Réduire durablement l'abus des drogues, la production de drogues illicites et le trafic de drogues, la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent, la corruption, le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et les autres formes de criminalité transnationale, et aider les États Membres, à leur demande, à prévenir et traiter les problèmes de la toxicomanie et de l'infection au VIH/sida chez les usagers de drogues injectables, les victimes de la traite des êtres humains et les personnes en milieu carcéral, et à s'attaquer aux questions relatives à la justice pénale nationale, notamment à la réforme de la justice pénale

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

a) Renforcement de la capacité des systèmes nationaux de justice pénale d'appliquer les dispositions des conventions et des protocoles

a) i) Nombre accru de pays utilisant des outils, des manuels et des supports didactiques pour améliorer les procédures et les pratiques de la justice pénale, notamment en ce qui concerne enfants

Mesure des résultats

a. Réforme de la justice pénale

2006-2007 : 15 pays

2008-2009 (estimation) : 20 pays

2010-2011 (objectif) : 30 pays

b. Lutte contre la corruption

2006-2007 : 20 pays

2008-2009 (estimation) : 30 pays

2010-2011 (objectif) : 35 pays

c. Lutte contre la criminalité organisée

2006-2007 : 30 pays

2008-2009 (estimation) : 45 pays

2010-2011 (objectif) : 50 pays

d. Lutte contre la traite des êtres humains et la migration clandestine

2006-2007 : 30 pays

2008-2009 (estimation) : 50 pays

2010-2011 (objectif) : 80 pays

e. Lutte contre le blanchiment d'argent

2006-2007 : 25 pays

2008-2009 (estimation) : 40 pays

2010-2011 (objectif) : 55 pays

ii) Nombre accru de pays utilisant des mécanismes renforcés de lutte contre la corruption dans le secteur public et l'appareil judiciaire

Mesure des résultats

2006-2007 : 8 pays

2008-2009 (estimation) : 15 pays

2010-2011 (objectif) : 20 pays

iii) Nombre accru de pays sortant d'un conflit ou en transition qui utilisent des outils, des manuels ou des supports didactiques pour améliorer les procédures et les pratiques de la justice pénale

Mesure des résultats

2006-2007 : 5 pays

2008-2009 (estimation) : 7 pays

2010-2011 (objectif) : 10 pays

b) Renforcement de la capacité des États Membres de prévenir la criminalité et de prévenir et traiter les problèmes de la toxicomanie et de l'infection au VIH/sida chez les usagers de drogues injectables, parmi les victimes de la traite des êtres humains et en milieu carcéral

b) i) Nombre accru de pays ayant élaboré, adopté et mis en œuvre, avec le soutien de l'UNODC, des stratégies et des programmes de prévention de la criminalité

Mesure des résultats

2006-2007 : 10 pays et organisations régionales

2008-2009 (estimation) : 15 pays et organisations régionales

2010-2011 (objectif) : 25 pays et organisations régionales

ii) Nombre accru de pays ayant élaboré et mis en œuvre, avec le soutien de l'UNODC, des stratégies et programmes concernant le VIH/sida chez les usagers de drogues injectables, parmi les victimes de la traite des êtres humains et en milieu carcéral

Mesure des résultats

a. Pays qui comptent élaborer, adopter et mettre en œuvre des stratégies et des programmes relatifs au VIH/sida chez les usagers de drogues injectables

2006-2007 : 15 pays

2008-2009 (estimation) : 30 pays

2010-2011 (objectif) : 40 pays

b. Pays qui ont élaboré, adopté et mis en œuvre des programmes relatifs au VIH/sida parmi les victimes de la traite des êtres humains

2006-2007 : 12 pays

2008-2009 (estimation) : 16 pays

2010-2011 (objectif) : 20 pays

c. Pays qui ont élaboré, adopté et mis en œuvre des stratégies et des programmes relatifs au VIH/sida en milieu carcéral

2006-2007 : 10 pays
2008-2009 (estimation) : 20 pays
2010-2011 (objectif) : 30 pays

iii) Nombre accru de pays recevant une assistance de l'UNODC qui mettent en œuvre des programmes de développement alternatif durable

Mesure des résultats

2006-2007 : 6 pays
2008-2009 (estimation) : 7 pays
2010-2011 (objectif) : 8 pays

iv) Nombre accru de pays recevant une assistance de l'UNODC qui mènent des interventions préventives contre l'abus de drogues reposant sur des données factuelles

Mesure des résultats

(Pays recevant une assistance de l'UNODC, qui mènent des interventions préventives conformément aux principes d'efficacité définis dans les ouvrages spécialisés internationaux)

2006-2007 : 5 pays
2008-2009 (estimation) : 10 pays
2010-2011 (objectif) : 15 pays

v) Nombre accru de pays recevant une assistance de l'UNODC qui appliquent des méthodes éprouvées pour le traitement et la réadaptation des toxicomanes, notamment pour la réinsertion sociale

Mesure des résultats

(Pays recevant une assistance de l'UNODC qui mènent des interventions préventives en matière de traitement et de réadaptation des toxicomanes et de réinsertion sociale conformément aux principes d'efficacité définis dans les ouvrages spécialisés internationaux)

2006-2007 : 30 pays
2008-2009 (estimation) : 45 pays
2010-2011 (objectif) : 60 pays

c) Renforcement de la capacité des États Membres de lutter contre la criminalité transnationale organisée

c) i) Nombre accru de pays recevant une assistance de l'UNODC pour la mise en œuvre de programmes concrets

Mesure des résultats

a. Outils et matériel de formation pour lutter contre la migration clandestine

2006-2007 : aucun pays

2008-2009 (estimation) : 15 pays

2010-2011 (objectif) : 20 pays

b. Outils et matériel de formation pour lutter contre la traite des êtres humains

2006-2007 : 60 pays

2008-2009 (estimation) : 70 pays

2010-2011 (objectif) : 75 pays

c. Groupes d'experts, ateliers, outils et matériel de formation pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic d'armes à feu, le trafic de drogues, la contrebande de marchandises illégales en conteneurs et autres formes de criminalité organisée

2006-2007 : 30 pays

2008-2009 (estimation) : 40 pays

2010-2011 (objectif) : 50 pays

d. Ateliers, outils et matériel de formation pour renforcer la capacité des praticiens de la justice pénale en ce qui concerne la protection des témoins

2006-2007 : 5 pays

2008-2009 (estimation) : 5 pays

2010-2011 (objectif) : 10 pays

ii) Nombre accru de pays recevant une assistance de l'UNODC qui se conforment aux normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

Mesure des résultats

2006-2007 : 45 pays

2008-2009 (estimation) : 45 pays

2010-2011 (objectif) : 50 pays

iii) Nombre accru de pays recevant une assistance de l'UNODC en matière de coopération judiciaire, en particulier pour le recouvrement et la restitution du produit de la corruption

Mesure des résultats

2006-2007 : 1 pays

2008-2009 (estimation) : 15 pays

2010-2011 (objectif) : 16 pays

iv) Nombre accru de pays recevant une assistance de l'UNODC qui adoptent et mettent en place des mesures visant à protéger les victimes et les témoins et à assurer la réadaptation sociale des délinquants

Mesure des résultats

a. Réadaptation sociale des délinquants

2006-2007 : 3 pays

2008-2009 (estimation) : 6 pays

2010-2011 (objectif) : 12 pays

b. Protection des victimes, en particulier des enfants, et des témoins

2006-2007 : 1 pays

2008-2009 (estimation) : 4 pays

2010-2011 (objectif) : 7 pays

v) Capacités accrues des pays de transit en matière de lutte contre le trafic de drogue.

Mesure des résultats

(Réponses aux demandes d'assistance)

2006-2007 : 35

2008-2009 (estimation) : 40

2010-2011 (objectif) : 40

d) Renforcement de la coopération régionale pour faire face au problème des drogues illicites et de la criminalité

d) Nombre accru d'initiatives régionales entreprises dans le cadre d'accords de coopération négociés par l'entremise ou avec le concours de l'UNODC

Mesure des résultats

(Réunions régionales sur la lutte contre le trafic de drogue)

2006-2007 : 3

2008-2009 (estimation) : 5

2010-2011 (objectif) : 7

e) Renforcement de la capacité des États Membres d'encourager la coopération internationale et de la consolider, en se fondant sur le principe de la responsabilité partagée en matière de développement alternatif durable, notamment à titre préventif, s'il y a lieu

e) i) Nombre accru d'États Membres recevant une assistance de l'UNODC qui élaborent et mettent en œuvre des programmes de développement alternatif, notamment à titre préventif, s'il y a lieu dans une perspective de développement plus large tendant à prévenir, à faire reculer et à éliminer la culture illicite du pavot à opium, du cocaïer et du cannabis

Mesure des résultats

2006-2007 : 6 pays

2008-2009 (estimation) : 7 pays

2010-2011 (objectif) : 8 pays

ii) Connaissance et institutionnalisation accrues de la question du développement alternatif, notamment à titre préventif, s'il y a lieu, dans les organisations internationales, les institutions financières internationales et les réseaux de développement

Mesure des résultats

a. Ateliers sur l'institutionnalisation

2006-2007 : 1

2008-2009 (estimation) : 2

2010-2011 (objectif) : 2

b. Réunions avec la participation d'institutions financières internationales et d'autres agences de développement internationales

2006-2007 : 1

2008-2009 (estimation) : 4

2010-2011 (objectif) : 4

iii) Augmentation de nombre de partenariats noués entre l'UNODC, d'une part, et les organismes compétents de la société civile et le secteur privé, d'autre part, en vue de favoriser la participation des États Membres à des initiatives de développement alternatif entreprises en collaboration, notamment à titre préventif, s'il y a lieu

Mesure des résultats

a. Partenariats avec le secteur privé et la société civile pour la commercialisation ou la promotion de produits issus du développement alternatif

2006-2007 : 3 partenariats

2008-2009 (estimation) : 6 partenariats

2010-2011 (objectif) : 8 partenariats

- b. Projets conçus ou exécutés avec le secteur privé ou la société civile

2006-2007 : aucun projet

2008-2009 (estimation) : 1 projet

2010-2011 (objectif) : 2 projets

Facteurs externes

- 16.67 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres fournissent des données et des informations statistiques de qualité en temps voulu; b) les États Membres sont déterminés à renforcer les systèmes judiciaires, à réduire la criminalité, l'utilisation des drogues et la toxicomanie, ainsi que le fléau connexe du VIH, et à mettre fin aux cultures illicites et au trafic de drogue, au blanchiment d'argent, à la traite des êtres humains, à la corruption et au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations; c) les ressources extrabudgétaires sont disponibles en volume suffisant; et d) la situation sur le terrain ne fait pas obstacle à la mise en œuvre des activités prévues.

Produits

- 16.68 Les produits programmés pour l'exercice biennal sont les suivants :

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire);
 - i) Commission des stupéfiants : documentation à l'intention des organes délibérants : rapport officiel sur l'offre mondiale et le trafic de drogue (2); rapport sur les tendances régionales en matière de trafic de drogue au Proche et au Moyen-Orient ainsi qu'en Asie du Sud-Ouest et en Asie centrale (2); rapport sur les tendances régionales en matière de trafic de drogue dans la région de l'Amérique (2); rapport sur les tendances régionales en matière de trafic de drogue en Europe (1); rapport sur les tendances régionales en matière de trafic de drogue en Asie et dans le Pacifique (2); rapport sur les tendances régionales en matière de trafic de drogue en Afrique (2);
 - ii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale : documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les mesures prises pour promouvoir une prévention efficace du crime (1); rapport sur la lutte contre la propagation du VIH/sida dans les structures de la justice pénale et les établissements pénitentiaires (1);
 - iii) Mise au point d'un ensemble de principes directeurs sur le développement alternatif fondés sur le partage des pratiques optimales et des enseignements tirés (1); réunions de groupes d'experts sur les thèmes suivants : indicateurs éprouvés pour l'évaluation de la prévention de la toxicomanie (1); amélioration de l'accès à la justice grâce à des assistants juridiques et à des services d'aide judiciaire (1); alliance thérapeutique en tant que base du traitement et de la réinsertion des toxicomanes (1); outils d'évaluation sur les moyens de la justice pénale visant à lutter contre le trafic d'organes humains (1); pratiques optimales permettant d'aider les témoins et les victimes (1); intégrité et capacité des services de poursuite (1); examen de la menace créée par de nouveaux systèmes novateurs de blanchiment d'argent tels que la cybercriminalité et « l'argent électronique » (1); examen de la vulnérabilité du secteur commercial au blanchiment d'argent et impact du blanchiment d'argent par recyclage dans le commerce (1); présentation de recommandations pertinentes à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les moyens de lutter contre la menace de la criminalité environnementale (1); moyens de lutter contre la migration clandestine (1); unités

spécialisées dans l'application de lois et efforts visant à lutter contre la traite des êtres humains et la migration clandestine (1); groupe de travail d'experts sur les pratiques optimales visant à intégrer la prévention du crime et la justice pénale (1);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications isolées : pratiques optimales concernant des moyens de subsistance durables dans le cadre de la réduction de la demande de drogue (1); Série Criminal Justice Handbook (3); indicateurs éprouvés et mondialement reconnus pour l'évaluation de la prévention de la toxicomanie (1); directives à l'intention des autorités compétentes afin de lutter contre le trafic d'organes humains (1); directives concernant la protection des témoins et des victimes de crimes (1); principes directeurs sur le développement alternatif et les autres moyens de subsistance (1); manuel sur l'application des directives des Nations Unies en matière de prévention du crime (1); blanchiment d'argent à l'aide de l'argent électronique (1); blanchiment d'argent – lutte contre la fraude par recyclage dans le commerce (1); publication « Toolkit to combat smuggling of migrants » (1); publication « Toolkit to combat trafficking in persons » (1); publication sur la criminalité organisée et ses liens avec la traite des êtres humains et la migration clandestine (1); guide technique sur l'intégrité judiciaire et la capacité de lutte contre la corruption (1); alliance thérapeutique en tant que base du traitement et de la réinsertion des toxicomanes (1);
 - ii) Supports techniques : traitement des questionnaires des rapports annuels sur l'offre illicite de drogue (troisième partie) (220); publication d'études et de recherches sur le blanchiment d'argent (4);
 - iii) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : réunion sur la coordination interinstitutions des Nations Unies pour la lutte contre la corruption (4);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires);
 - i) Services consultatifs : missions d'assistance aux États Membres par des conseils techniques sur l'application des lois; missions d'assistance aux États Membres par des conseils techniques sur le développement alternatif; missions d'assistance aux États Membres par des conseils techniques sur la mise au point et l'application de lois contre le blanchiment d'argent; fourniture de services consultatifs aux pays sur la lutte contre la traite des êtres humains, la criminalité organisée, la corruption et la promotion de la réforme de la justice pénale, y compris la justice pour mineurs et la réforme pénitentiaire; fourniture de services consultatifs aux pays sur la ratification et l'application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois Protocoles; mise au point du document technique sur l'identification et la diffusion de pratiques optimales concernant la fourniture de moyens d'existence durables dans le cadre des programmes de réduction de la demande de drogue et de réinsertion;
 - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : ateliers ou réunions régionaux ou sous-régionaux destinés au personnel chargé de l'application des lois, du secteur juridique ou du secteur financier, afin de promouvoir les pratiques optimales pour la lutte contre le blanchiment d'argent; cours, séminaires et ateliers de formation sur certains sujets concernant la prévention du crime et la justice pénale, en particulier la criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains et la migration clandestine, la corruption, le terrorisme international et la réforme de la justice pénale;
 - iii) Projets sur le terrain : projets aux niveaux mondial, régional et national visant à aider les États Membres à élaborer, exécuter, contrôler et évaluer des activités probantes de

prévention de la toxicomanie, de traitement et de réinsertion des toxicomanes; projets aux niveaux national, régional ou international afin d'appuyer la lutte contre la corruption, grâce au renforcement des connaissances et des compétences, des capacités institutionnelles et de la formation du personnel; projets aux niveaux national, régional ou international afin d'aider à lutter contre la traite des êtres humains et la migration clandestine, grâce au renforcement des connaissances et des compétences, des capacités institutionnelles et de la formation du personnel; projets aux niveaux national, régional ou international afin d'appuyer le contrôle des drogues grâce au renforcement des connaissances et des compétences, des capacités institutionnelles et de la formation du personnel; projets aux niveaux national, régional ou international visant à : a) appuyer la ratification et l'application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois Protocoles; b) lutter contre la criminalité transnationale organisée grâce au renforcement des connaissances et des compétences, des capacités institutionnelles et de la formation du personnel; projets aux niveaux national, régional ou international visant à traiter d'autres questions spécifiques concernant la prévention du crime et la justice pénale.

Tableau 16.16

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	6 264,8	6 264,8	22	22
Autres objets de dépense	975,3	970,0	–	–
Total partiel	7 240,1	7 234,8	22	22
Fonds extrabudgétaires	370 719,2	368 897,0	166	166
Total	377 959,3	376 131,8	188	188

- 16.69 Le montant prévu (7 234 800 dollars) correspond à 22 postes (17 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 5 agents des services généraux) (6 264 800 dollars) et à d'autres objets de dépense (970 000 dollars) – personnel temporaire, consultants et experts, frais de voyage du personnel, services contractuels, dons et contributions. La réduction nette (5 300 dollars) des autres dépenses est le résultat d'une diminution du personnel temporaire, des réunions d'experts et des frais de voyage, contrebalancée en partie par une augmentation des dépenses liées à des compétences spécialisées pour appuyer les réunions de groupes d'experts et pour mettre au point les publications pour lesquelles le Secrétariat ne dispose pas de compétences.
- 16.70 Les fonds extrabudgétaires assurent la plus grande partie des activités du sous-programme. Un total de 166 postes sont financés grâce à des ressources extrabudgétaires (50 administrateurs, 18 agents des services généraux et 98 administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national) afin de compléter les capacités normatives et les services techniques au titre du sous-programme et, plus particulièrement, pour fournir toute la structure d'appui et de gestion des opérations au Siège et au réseau des bureaux extérieurs.

- 16.71 Grâce à des programmes de base dans différents domaines thématiques et projets de coopération technique, les ressources extrabudgétaires permettent d'appuyer la mise en œuvre d'activités normatives et de fournir une aide aux gouvernements au sujet du renforcement des capacités aux niveaux national, régional et mondial, afin de réduire l'abus des drogues, d'éliminer les cultures illicites et le trafic de drogue, de lutter contre le blanchiment d'argent, la criminalité organisée et la corruption et de renforcer les systèmes de justice pénale et la prévention du crime.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 141 700 dollars

- 16.72 L'appui nécessaire au programme est fourni par l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV) pour les activités exécutées à son siège, y compris le Service de la gestion des ressources financières, le Service de la gestion des ressources humaines et le Service de la technologie de l'information de la Division de la gestion (ONUV et UNODC). Tous les postes financés au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 28F [Administration (Vienne)]. D'autres programmes des Nations Unies, tels que le PNUD, fournissent un appui pour les activités exécutées ailleurs.

Tableau 16.17

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	1 141,7	1 141,7	–	–
Total partiel	1 141,7	1 141,7	–	–
Fonds extrabudgétaires	22 346,2	21 908,1	49	49
Total	23 487,9	23 049,8	49	49

- 16.73 Le montant de 1 141 700 dollars demandé pour les objets de dépense autres que les postes servira à financer l'appui informatique au programme, notamment les services spécialisés nécessaires pour la conception et la mise en service de systèmes relatifs aux activités de fond et pour la maintenance et l'appui technique des postes de travail et des réseaux utilisés pour la gestion des activités imputées au budget ordinaire et l'achat de matériel informatique (nouvelles acquisitions et remplacements).
- 16.74 Les ressources extrabudgétaires d'un montant de 21 908 100 dollars servira à financer les dépenses relatives à ProFi, aux services d'appui partagés, aux dépenses de vérification extérieure et intérieure des comptes, aux fonctions d'appui du programme à la Division de la gestion et à l'élément informatique des projets de coopération technique. Le montant prévu permet aussi de financer 49 postes, soit une augmentation importante par rapport à l'estimation de départ donnée dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009. La modification est due essentiellement à la conversion de postes de temporaire (autres que pour les réunions) de caractère continu en postes permanents de manière à répondre aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'utilisation de personnel temporaire (autre que pour les réunions) à des postes spécifiques de temporaire et à se conformer à la pratique budgétaire approuvée (voir A/54/7/Add.5, par. 38).

Tableau 16.18

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations pertinentes des organes de contrôle*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation***Comité des commissaires aux comptes**

(A/63/5/Add.9, chap. II)

Le Comité a recommandé à l'UNODC d'enregistrer les recettes non selon le montant des contributions, mais conformément aux normes comptables du système des Nations Unies (par. 14).

L'UNODC a abandonné, pour la comptabilisation des recettes du Fonds du programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, la méthode de la comptabilité de trésorerie au profit de la méthode de la comptabilité sur la base du fait générateur [conformément à la politique du Secrétariat de l'ONU régissant les fonds généraux d'affectation spéciale (et le fonds du Programme pour la prévention du crime et la justice pénale)]. Pour les deux fonds de l'UNODC, le report de recettes dépend de l'exercice auquel se rapporte la contribution et non de son montant.

L'UNODC continue de veiller à ce que les accords de financement ou les documents d'annonce de contributions provenant des donateurs spécifient rigoureusement la période sur laquelle portent les contributions. L'UNODC consulte également régulièrement le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité au sujet de questions concernant les politiques comptables.

Le Comité a recommandé que l'UNODC continue de renforcer les contrôles mis en place afin de s'assurer que les bureaux extérieurs respectent strictement le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU (par. 33).

L'UNODC continue de renforcer la gestion financière de toutes les opérations sur le terrain afin d'assurer le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU.

Le Comité a recommandé que le Secrétaire général fasse des propositions à l'Assemblée générale afin d'améliorer la structure budgétaire de l'UNODC (par. 37).

L'UNODC assure une coordination avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité du Secrétariat de l'ONU au sujet de l'application de cette recommandation.

Le Comité a recommandé que son service de gestion des ressources financières effectue un audit interne de la valorisation des contributions en nature avant de les intégrer aux états financiers (par. 40).

L'UNODC passera en revue les procédures établies dans les instructions en matière de gestion concernant les politiques et les procédures appliquées à la collecte de fonds et aux applications utilisées pour l'enregistrement des contributions en nature. Des contrôles supplémentaires au sein du Service de gestion des ressources financières de la Division de la gestion seront appliqués conformément aux politiques et méthodes établies par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité en ce

Le Comité a recommandé à l'UNODC de préciser dans les mandats confiés aux auditeurs externes que l'audit des dépenses réalisées par les partenaires d'exécution doit porter également sur les engagements non réglés à la date de clôture des exercices (par. 46).

Le Comité a recommandé que l'UNODC détermine la répartition des dépenses communes de personnel entre l'UNODC et l'Office des Nations Unies à Vienne et communique la clef de répartition de ces dépenses (par. 49).

Le Comité a recommandé que le Trésorier de l'ONU à New York et les bureaux extérieurs se mettent en rapport afin de mettre à jour les informations relatives aux comptes bancaires (par. 52).

Le Comité a recommandé de prendre les mesures voulues pour s'assurer tous les mois de la réalisation, de la révision et de la validation des rapprochements bancaires (par. 54).

Le Comité a recommandé que l'UNODC se conforme strictement à la disposition 104.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU en matière d'ouverture des comptes bancaires (par. 59).

qui concerne l'évaluation des avoirs. L'UNODC sollicitera aussi l'avis du Bureau des services de contrôle interne au sujet de l'audit interne.

L'UNODC examinera l'instruction en matière de gestion afin de faire en sorte que les documents de projet contenant des segments relatifs à l'exécution au niveau national et des éléments de dons comprennent un plan d'audit ainsi que des instructions pour que les partenaires d'exécution définissent clairement le champ de l'audit ainsi que les dépenses afin d'inclure les engagements non réglés et les décaissements.

La recommandation n'a pas été acceptée. L'Office des Nations Unies à Vienne et la Division de la gestion de l'UNODC fournissent des services aux programmes et bureaux du secrétariat situés à Vienne. À titre de services communs, l'Office des Nations Unies à Vienne et la Division de la gestion de l'UNODC est régi par les mêmes politiques en matière de répartition des dépenses qui sont appliquées par les autres bureaux des Nations Unies. À l'heure actuelle, le secrétariat ne détermine pas les coûts des services communs et ne les attribue pas à divers programmes clients et, comme l'a reconnu le Comité, aucun système de comptabilité des coûts n'est en place pour le moment.

Cette recommandation a été appliquée. L'UNODC continuera de se mettre régulièrement en rapport avec le Trésorier en ce qui concerne la gestion des comptes bancaires et autres questions connexes. La base de données du Trésorier a été mise à jour.

Cette recommandation a été appliquée. Les rapprochements bancaires sont réalisés tous les mois.

L'UNODC se conforme pleinement à la disposition 104.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. L'ouverture et la clôture des comptes bancaires sont surveillées de près et autorisées comme il convient par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

Le Comité a recommandé que l'UNODC renforce le contrôle des soldes bancaires mensuels afin de s'assurer du strict respect de la disposition 104.7 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU (par. 61).

Le Comité a recommandé que l'UNODC mette en œuvre une stratégie de réorganisation du Centre régional pour l'Asie de l'Est et pour le Pacifique afin de recouvrer la maîtrise des programmes et d'assurer la viabilité du financement des activités du Centre de Bangkok (par. 71).

Le Comité a recommandé que l'UNODC établisse une méthode de répartition des dépenses de fonctionnement qui soit plus transparente et plus objective (par. 73).

Le Comité a recommandé que l'UNODC mette en place un mécanisme de financement particulier pour les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, notamment pour l'assurance maladie pour la cessation de service (par. 77).

Cette recommandation a été appliquée. L'UNODC établit des directives de gestion financière afin d'appuyer les bureaux extérieurs et de renforcer le contrôle interne, y compris les soldes bancaires mensuels. Le niveau des avances temporaires pour tous les comptes bancaires locaux des bureaux extérieurs de l'UNODC ne dépasse pas les besoins de trésorerie pour deux mois et demi. Lorsque les réglementations officielles locales ne permettent pas de transférer des excédents de liquidités à l'extérieur du pays, comme c'est le cas des bureaux de l'UNODC en Colombie et au Brésil, les liquidités dépassant les niveaux d'avances temporaires sont transférées à des comptes d'épargne qui sont contrôlés de près par la Section de la comptabilité de l'UNODC.

Une nouvelle stratégie est en cours d'élaboration.

Une méthode de répartition des dépenses de fonctionnement qui soit plus transparente et plus objective est en cours d'établissement.

L'UNODC est un programme du Secrétariat de l'ONU et ses fonds de contributions volontaires – le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont des fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. À cet égard, le mécanisme de financement de l'assurance maladie après la cessation de service et les autres prestations dues à la cessation de service doivent être régis par des politiques et procédures cohérentes à l'échelle du Secrétariat. Le mécanisme de financement pour les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite est actuellement à l'examen. Deux rapports du Secrétaire général (A/60/450 et A/61/730) ont été présentés à l'Assemblée générale, le premier lors de la partie principale de la soixantième session et le second lors de la première reprise de la soixante et unième session. Un rapport de suivi, portant notamment sur les questions de financement partiel et intégral des

	dépenses d'assurance maladie après la cessation de service, devrait être présenté à l'Assemblée générale aux fins d'examen à sa soixante-quatrième session.
Le Comité a recommandé que l'UNODC se conforme aux dispositions du paragraphe 3.6 de l'instruction administrative ST/AI/2003/5 concernant l'inventaire physique des biens durables (par. 83).	L'UNODC dispose d'un système de gestion des stocks. Les biens durables sont ajoutés au système d'inventaire au moment de l'acquisition et sont éliminés au moment de la passation par pertes et profits. L'UNODC n'a pas procédé à un inventaire physique complet des biens durables du fait qu'il entretient de sérieux doutes quant à la possibilité et l'utilité d'activités de ce genre. Toutefois, étant donné les mesures prises au Siège de l'ONU afin de veiller à ce que les bilans soient conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), l'UNODC reprendra la réalisation d'inventaires physiques des biens durables.
Le Comité a recommandé que la Division de la gestion prépare la mise à niveau du logiciel de suivi des biens durables pour y intégrer un module de calcul des amortissements (par. 85).	L'UNODC appliquera un module de calcul des amortissements dans son logiciel de gestion des stocks lorsqu'il recevra du Siège de l'ONU les indications demandées au sujet des taux d'amortissement pour différentes catégories d'articles et des méthodes de calcul des amortissements.
Le Comité a recommandé que l'UNODC définisse et applique officiellement des procédures de contrôle interne qui puissent être retracées pour garantir la fiabilité des données communiquées sur la valeur totale en fin d'exercice du matériel en service (par. 88).	Les règles régissant la communication de données sur les biens continueront d'être appliquées.
Le Comité a recommandé que les bureaux de terrain de l'UNODC adressent périodiquement au Directeur de la Division des opérations un rapport sur les travaux des consultants en vue de renforcer le contrôle exercé sur le recrutement des consultants et les travaux qu'ils effectuent (par. 90).	Un projet pilote concernant le contrôle des consultants a été entrepris avec un bureau régional. Les résultats ont permis de mettre en place un mécanisme pour faciliter cette activité dans tous les bureaux extérieurs.
Le Comité a recommandé que l'UNODC poursuive ses préparatifs d'établissement du Système intégré de gestion rendu nécessaire par la prochaine mise en œuvre des normes IPSAS et prenne des mesures pour réduire les risques d'erreur concernant les opérations ainsi que la consolidation et l'extraction des données (par. 94).	L'UNODC appuiera activement l'application du Système ERP qui est constamment mis à jour par le Groupe spécial du Siège de l'ONU sur les normes IPSAS en ce qui concerne les politiques et les objectifs de mise en œuvre au titre des directives publiées par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. L'UNODC prendra des mesures pour réduire les risques liés aux transactions et à la consolidation et à l'extraction des données.

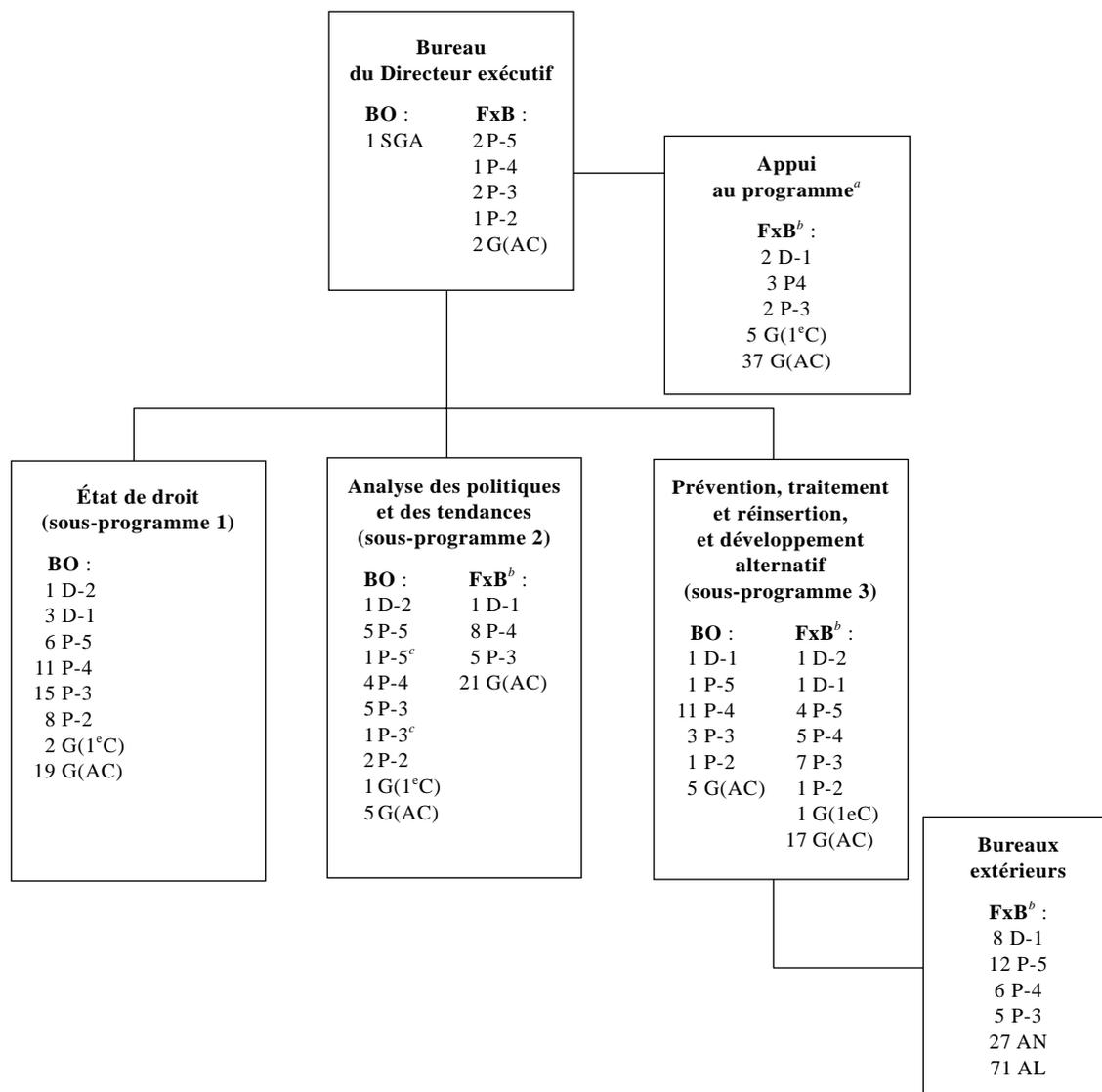
*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

Le Comité a recommandé que l'UNODC adopte des consignes internes pour la prévention, la détection et le signalement des cas de fraude et de présomption de fraude (par. 106).

La création du Bureau de la déontologie de l'ONU et les explications concernant la protection des personnes qui dénoncent des irrégularités ont été annoncées dans tous les services de l'UNODC par voie de messages spéciaux. Afin d'appliquer la circulaire ST/SGB/2006/6 sur la déclaration de situation financière et la déclaration d'intérêts, un lien avec le programme de déclaration de la situation financière du Bureau de la déontologie est fourni sur Lotus Notes Applications de l'UNODC. L'UNODC assurera une coordination avec le Bureau des services de contrôle interne et autres bureaux compétents du Secrétariat de l'ONU au sujet de l'adoption de politiques et procédures concernant la détection et le signalement des cas de fraude et de présomption de fraude.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011



Abbreviations : BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires; SGA : secrétaire général adjoint; G : agent des services généraux; 1°C : 1^{re} classe; AC : autres classes; AN : administrateur recruté sur le plan national; AL : agent local.

^a Postes du Service de la gestion des ressources financières, du Service de la gestion des ressources humaines et du Service de la technologie de l'information du Département de la gestion (Office des Nations Unies à Vienne et UNODC). Tous les postes imputés sur le budget ordinaire sont présentés au chapitre 28F [Administration (Vienne)].

^b Non compris les postes temporaires imputés sur le budget de projets de coopération technique.

^c Nouveaux postes proposés.

Annexe

Produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011

<i>A/62/6 (Sect. 16), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Sous-programme 1. État de droit			
16.44 a) i) b)	Rapports sur chacun des plans d'action et trains de mesures adoptés par les gouvernements pour donner suite à la session extraordinaire	6	Le processus d'examen est achevé.
16.44 a) vi) b)	Rapport transmettant le questionnaire destiné à réunir des renseignements sur les problèmes relatifs à l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois Protocoles	4	L'UNODC utilise actuellement un logiciel global pour rassembler et communiquer des informations sur l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois Protocoles.
16.44 a) viii) c)	Réunion d'un groupe intergouvernemental d'experts chargé de concevoir des instruments de collecte d'informations sur le contrôle des drogues	1	Le processus d'examen de la session extraordinaire de l'Assemblée générale (1998-2008) est achevé.
16.44 b) i)	Rapports biennaux sur les plans d'action et les mesures adoptés par la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux drogues, établis sur la base des réponses à un questionnaire sur l'établissement de rapports; cycle de présentation de rapports : juin 2006-juin 2008	1	Le cycle de présentation de rapports s'est terminé en 2008. L'évaluation sera faite en 2009.
16.44 b) i)	Rapports annuels sur le fonctionnement des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, établis sur la base des réponses à un questionnaire de 2007 (impression monochrome)	1	Les questionnaires annuels pour 2007 ont été envoyés.
16.44 b) i)	Index législatif des lois et règlements nationaux promulgués pour donner effet aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues	2	L'index a été remplacé par une fonction de recherche électronique de la bibliothèque juridique en ligne, qui remplit la fonction d'index tout en s'appliquant non seulement au contrôle des drogues mais aussi aux projets concernant la criminalité organisée.

<i>A/62/6 (Sect. 16), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
16.44 b) i)	Publication trimestrielle du répertoire des autorités nationales compétentes aux termes des articles 6, 7 et 17 de la Convention de 1988	8	Le répertoire sera intégré à un répertoire global portant sur les autorités compétentes au titre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois Protocoles.
Total		23	
Sous-programme 3. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif			
16.49 a) i)	Rapport biennal sur la suite donnée au Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et le développement alternatif	1	Les rapport biennaux liés à la session extraordinaire de l'Assemblée générale (1998-2008) ont été achevés.
16.49 a) i)	Rapport relatif au Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, établi sur la base des réponses au questionnaire biennal	1	Activité achevée. Le mandat couvrait la période 1998-2008.
16.49 b) i)	Bulletin sur la prévention parmi les jeunes	4	Activité achevée. Le projet financé par des fonds extrabudgétaires à l'appui du réseau qui était le but du bulletin a pris fin.
16.49 c) i)	Prestation de services consultatifs aux États Membres, à leur demande, pour l'application de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues	1	La Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues faisait partie de la Déclaration politique de 1998 et l'activité était prévue jusqu'en 2008. La fourniture d'une assistance technique aux États Membres pour la prévention, le traitement et la réinsertion sera assurée par des missions chargées d'établir des consultations et une coordination avec les autres organismes des Nations Unies et organisations internationales afin de promouvoir et de préconiser des méthodes éprouvées de prévention et de traitement.
Total		7	
Total général		30	